

L'Action NATIONALE

Volume LXXVIII, numéro 8, octobre 1988

La Loi C-72: opposons une riposte efficace à cette nouvelle intrusion du fédéral

Guy Bouthillier

Le Québec: fanatique ou généreux envers sa minorité?

Jacques Leclerc

Immigration et la nécessité d'une culture publique commune

Gary Caldwell

Les entreprises québécoises: une lente ascension

Jean-Pierre Dupuis

L'ACTION NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: Gérard Turcotte

Secrétaire: Monique Tremblay

Collaborateurs:

François-Albert ANGERS, Louis BALTHAZAR, André BEAUCHAMP, Jules BÉLANGER, Christiane BÉRUBÉ, Jean-Louis BOURQUE, Odina BOUTET, Guy BOUTILLIER, André D'ALLEMAGNE, André GAULIN, Marcel LAFLAMME, Robert LAPLANTE, Alain LARAMÉE, Maurice LEBEL, Delmas LÈVESQUE, Denis MONIÈRE, Jacques-Yvan MORIN, Rosaire MORIN, Michel PLOURDE, Gilles RHÉAUME.

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	25,00\$	45,00\$
Autres pays	30,00\$	50,00\$
Abonnement de soutien	35,00\$	

«Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans le *Canadian periodical index* depuis 1948 et dans *Point de repère*, publié par la Centrale des bibliothèques et la Bibliothèque nationale du Québec, depuis 1985. Les articles parus entre 1966 et 1972 sont signalés dans l'*Index analytique* et ceux de 1972 à 1983, à la fois dans *Radar* et dans *Périodex*».

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal:
Bibliothèque nationale

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
845-8533

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162

l'Action NATIONALE

Volume LXXVIII, numéro 8, octobre 1988

TABLE DES MATIÈRES

GÉRARD TURCOTTE:	Soixante-dix ans d'Action Nationale	674
ÉDOUARD MONTPETIT:	Vers la supériorité	675
ROSAIRE MORIN ET GÉRARD TURCOTTE:	<i>L'Action Nationale</i> , une action française	681
GUY BOUTHILLIER:	La Loi C-72: opposons une riposte efficace	689
JACQUES LECLERC:	Le Québec: fanatique ou généreux envers sa minorité?	699
GARY CALDWELL:	Immigration et la nécessité d'une culture publique commune	705
MARCEL LAFLAMME:	La restructuration des organisations	712
RICHARD LECLERC:	L'histoire de l'éducation au Québec (2) . .	715
MICHEL BROCHU:	Les frontières protégées, clé de voûte de la question démographique	723
ROSAIRE MORIN:	En marge de l'actualité nationale	728
RENÉ BLANCHARD:	Le suicide chez les jeunes	740
PHILIPPE GÉLINAS, C.R.:	Émile Nelligan	743

SECTION ÉCONOMIQUE

ROBERT LAPLANTE:	Gaspiller en reboisant	751
JEAN-PIERRE DUPUIS:	Les entreprises québécoises: une lente ascension	757

Les collaborateurs et collaboratrices de L'ACTION NATIONALE sont seuls responsables des idées et des opinions exprimées dans leurs articles.

Soixante-dix ans d'Action Nationale

A maintes reprises depuis quelques mois, nous avons rappelé, avec une certaine fierté, bien légitime d'ailleurs, que L'ACTION NATIONALE venait de compléter ses soixante-dix ans de publication. Rares, chez nous, sont les revues qui affichent une telle longévité.

Depuis sa fondation, L'ACTION NATIONALE se situe à l'avant-garde des idées dans les domaines de la culture, de la langue, de l'économie et de la vie sociale. Il est reconnu qu'elle a joué un rôle important dans l'évolution de la pensée nationale des Québécois. Elle a constamment appuyé les initiatives qui favorisaient le développement du Québec.

L'ACTION NATIONALE a toujours pu compter sur des équipes remarquables d'intellectuels qui ont fait des efforts continus de pensée et d'action pour protéger la vie d'«un petit peuple», selon l'expression chère à Lionel Groulx, petit peuple toujours confronté à un destin périlleux. Elle peut se glorifier d'avoir regroupé des chefs de file de la trempe des Groulx, des Montpetit, des Minville, des Chaloult, des Héroux, des Angers, des Laurendeau et combien d'autres.

L'ACTION NATIONALE entreprend donc sa soixante-onzième année. Comme vous le constaterez dans le présent numéro, nous soulignerons cet événement par des séries d'articles de spécialistes reconnus sur les deux thèmes suivants: «Le Québec et la vie canadienne-française» et «La population du Québec, redressement possible».

Afin d'augmenter nos ressources matérielles et nous doter d'une force de frappe plus lourde, nous avons tendu la main à divers organismes, qui ont répondu généreusement en souscrivant un message publicitaire pour souligner les soixante-dix ans de la revue. Nous remercions bien chaleureusement ces organismes de leur collaboration.

Certains de ces messages apparaissent dans le présent numéro. D'autres suivront dans les prochains.

Le directeur
Gérard Turcotte

Vers la supériorité

par ÉDOUARD MONTPETIT

Note de la rédaction

Nous reproduisons ici l'article liminaire du premier numéro de la revue (janvier 1917) paru sous la signature d'Édouard Montpetit. C'est donc à lui que les fondateurs avaient jugé à propos de demander de donner le ton au départ. Cet article est toujours d'actualité, soixante-dix ans après sa publication.

C'est le titre d'un article d'Omer Héroux. On en pourrait faire la devise de notre effort national.

Ne cherchons pas — de crainte de trop nous en convaincre — si nous appartenons à une race supérieure: prouvons-le. Un peuple qui marque le pas est déjà atteint dans sa force; mais une minorité qui s'enlise dans la satisfaction de soi-même, qui vit uniquement des gloires du passé sans y rien ajouter et qui en fait ainsi une pesée plutôt qu'un stimulant, qui renonce à lutter par un incessant progrès mis au service de ses légitimes aspirations, est déjà menacée par la mort. Car le nombre est loin d'être tout. Il a cela d'excellent, lorsqu'il est moindre, qu'il incite à l'union des forces. À cause de cela, des petits peuples ont été merveilleux de résistance. Le moment est venu, le moment est passé, d'acquérir, dans tous les domaines, et sans forcer notre talent, la puissance intellectuelle, la culture qui est comme le privilège des races latines, pour que nous soyons en mesure d'exercer, sur les

destinées de la nation dont nous sommes une part appréciable, une influence justifiée par nos qualités, féconde et doublement victorieuse.

C'est le sens profond, l'enseignement continu de notre histoire, inspiratrice d'énergie. À chaque génération son rôle et sa peine. Il s'est agi, pour nos pères, de réparer d'abord la défaite. Ils se sont piétés dans le souvenir. Vivre et se développer, quoi qu'il advienne, fut le premier souci. C'était, en constituant le nombre, établir un fait. Cette première victoire, nous la perpétuons par notre existence même, par notre vitalité. Plus tard, il fallut conquérir des droits, les conquérir et les défendre. Nos paysans se sont mis à l'école de la politique. Ils y ont réussi. Ils ont étudié cette constitution anglaise dont le vainqueur faisait un imprudent éloge. Leur esprit clair et logique a réclamé l'application totale du principe une fois posé. Normands merveilleux et tenaces, ils n'ont pas eu de cesse qu'ils n'eussent imposé à l'Angleterre l'unité de sa propre doctrine. Ces droits acquis, nous continuons de les exercer; et c'est en les exerçant que nous les sauvegardons. Certes, nous aurons, de ce chef, encore à combattre! Les préjugés ont la vie dure, a-t-on dit, quand le temps ne les détruit pas, il les embaume. C'est peut-être mieux ainsi. L'attaque nourrit la volonté que la sécurité endort. Aujourd'hui, les temps sont changés. Un élément nouveau, la richesse, est apparu. Au double devoir que nous a légué le passé, s'ajoute celui d'être de notre époque en manifestant, sur un terrain nouveau, nos activités renouvelées et instruites. Pour beaucoup, on ne saurait trop le répéter, la question nationale est une question économique. Non pas, comme on voudrait parfois nous le faire dire, que la fortune soit le bien suprême. Elle n'est qu'un moyen, mais combien fort. Nous ne pouvons pas négliger d'y recourir. La conquête économique doit être pour nous la réalité de demain. Elle sera un élément d'égalité, sinon de supériorité. Elle nous donnera, à nous, plus qu'à d'autres; car possédant l'aisance, nous serons naturellement enclins à cultiver la pensée, à rechercher l'expression, à répandre l'art.

C'est l'instruction qui nous assurera cette conquête. Pour le moment, il nous semble que tout notre effort doit tendre à créer ce faisceau de compétences: une élite, à qui nous confions de répandre, par l'exemple et par la parole, les idées sur les-

quelles nous nous serons accordés, les idées nécessaires, qui prendront ainsi la valeur de vérités banales, ferments de l'action du plus grand nombre.

L'expérience a formé chez nous d'habiles praticiens; mais nous avons trop peu de spécialistes et trop peu de cultivés. Serait-ce que nous avons attaché trop d'importance à la pratique, sans apprécier suffisamment le concours de la théorie enseignée? Oui, sans doute. Nous avons emprunté cela de l'Anglais et de l'Américain qui, d'ailleurs, en sont revenus. «Les Anglais, écrivait naguère Émile Faguet, sont routiniers parce qu'ils sont orgueilleux et ne croient jamais qu'ils puissent être dépassés et l'avoir été.» Il se peut. Mais la routine a été vaincue, en Angleterre, par la concurrence venue de l'extérieur, et les vieilles portes des universités séculaires se sont ouvertes devant la science commerciale. Pour ce qui est des États-Unis, il est indéniable qu'ils doivent leur extraordinaire réussite à quelque chose de plus qu'à l'esbrouffe, et, notamment, à la solidité d'un enseignement technique bien organisé. Enfin, un ingénieur français écrivait hier, dans le *Génie Civil*, cette phrase tranchante: «Désormais, c'est une utopie que de vouloir distinguer science et industrie, théorie et pratique. Il faut mener les deux de front.» Voilà qui nous renseigne sur la valeur de la science, fût-ce au point de vue industriel, et qui doit nous porter vers elle puisqu'elle est, aux yeux de tous, un instrument indispensable. C'est un premier point.

N'y a-t-il pas, en second lieu, une autre raison qui, nous dirigeant ailleurs, nous a éloignés de la recherche scientifique: la politique? Il faut des hommes politiques: sur cela, aucun doute. C'est à la politique que nous devons nos succès passés; c'est vers la politique que se rendront demain ceux qui s'y sentiront attirés et qui, instruits des grandes questions actuelles, serviront notre race en lui faisant honneur. Nous sommes pleinement d'accord. Ce que nous craignons, pourtant, c'est que la politique ne soit chez nous une trop forte mangeuse d'hommes. Pour tout jeune homme qui a prononcé avec une certaine allure quelques discours, nous rêvons aussitôt d'un avenir politique. Je voudrais qu'on nous laissât tout de même quelques électeurs. C'est clair-semer des rangs déjà bien clairs; c'est accaparer trop de forces, toutes les forces. Nous formons des hommes politiques, quand

nous devrions laisser à quelques-uns de nos jeunes gens le temps voulu de se préparer à devenir autre chose. Comptons-nous: trop peu répondent à l'appel du côté des spécialistes. Nous n'avons pas de philosophes à moins que nous n'en soyons tous; que nous ne soyons, comme le disait un jour Georges Pelletier, un peuple d'humoristes; nous avons peu d'écrivains, insuffisamment de professeurs. Restent les artistes, qui se connaissent tous. On nous répond: cela viendra plus tard. Évidemment, évidemment. N'empêche qu'une sainte indignation nous saisit naguère lorsque Sarah Bernhardt eut déclaré que nous n'avions pas de poètes. Nous avons ressenti le propos à l'instar d'une injure. Pas de poètes! Et qu'avons-nous fait pour qu'il nous en naisse? Les frais d'une campagne politique peupleraient Paris de Canadiens. Regardons la France, pays constitué. L'éclat de ses penseurs, de ses littérateurs, de ses poètes, de ses artistes rayonne sur le monde. Chacun occupe une place; chacun est une valeur. Tous ne sont pas des hommes politiques. Qui donc, d'ailleurs, s'attache à penser que Berthelot fut sénateur? La tribune a-t-elle grandi Victor Hugo? Barrès, photographié auprès de la reine des Halles, ajoute-t-il quelque chose au délicieux auteur de *Colette Baudouche*? Il faut, si nous voulons créer des compétences, les laisser se former, se cristalliser en quelque sorte. Et ce qui vaut mieux, la politique finira par y trouver son profit: ces compétences, elle les consultera et elle leur demandera de lui donner des hommes prêt au devoir, sûrs d'eux-mêmes, disposés à la lutte, déjà vainqueurs.

Et nous revenons ainsi, par un chemin détourné, à la science, à l'enseignement, à l'école. C'est le creuset où se forment les spécialistes. Nous avons garde d'oublier ceux qui, le labeur fini, se remettent à l'étude. Excellente chose. Il ne suffit pas d'exercer son métier; il faut avoir, en sus, des idées générales. L'école franchie, l'expérience commence que complète, que doit compléter, la culture individuelle. Il est vrai. Mais l'école demeure le centre où l'on s'attarde à apprendre, où se prépare l'avenir. Aussi devrions-nous fréquenter les écoles déjà créées, en établir d'autres au besoin pour chaque spécialité, répandre l'enseignement des sciences appliquées et des sciences politiques, et parfaire ces premières leçons données par nos institutions en envoyant nos jeunes gens étudier à l'étranger.

Les nations, comme les individus, sont susceptibles de se perfectionner. Avant tout, elles doivent donner un but à leurs

efforts, nourrir leurs forces, les organiser, les décupler, et en diriger le faisceau vers les réalisations immédiates.

Activité ne signifie pas tapage, vaines paroles ni déclarations creuses, mais application constante des facultés créatrices ordonnées méthodiquement vers un objet déterminé. L'individu n'est fort que par le groupe qui l'utilise et le complète. Il serait exagéré de lui demander de tout savoir, de tout prévoir. Il suffit que, instruit de son rôle, exécutant l'acte qui lui est confié, il assure l'œuvre que poursuit la collectivité.

Il nous faut des hommes, écrit M. Henri Hauser dans son livre sur les *Méthodes allemandes d'expansion économique*. Créons des hommes, créons des compétences. Et, lorsque nous y serons parvenus, ne les laissons pas s'épuiser dans des recherches sans résultats. Surtout, ne les livrons pas, avec leurs découvertes, à la rapacité sans cesse en éveil de l'adversaire. Honorons-les. Consultons-les. Ces hommes nous donneront le plan de l'édifice auquel chacun travaillera.

L'édifice! S'imagine-t-on encore qu'une œuvre quelconque puisse naître et se développer sans le secours d'un esprit qui l'anime et la dirige? Et que dire des destinées de tout un peuple? Croit-on qu'elles se réaliseront par le seul effet d'un harmonieux hasard? Partout il faut, pour triompher, une ligne de conduite tracée d'avance et des individus qui sachent où ils vont et qui donnent plein rendement. C'est ce que nous obtiendrons par l'enseignement professionnel placé à la base d'une réforme économique. Ces individus seront maîtres d'abord dans leur domaine propre, dans le rayon immédiat de leurs constants efforts. Ils accompliront, en connaissance de cause, la tâche que nous leur aurons demandée. Puis ils prêteront leur concours à la conduite des affaires publiques, faisant pénétrer, dans l'administration de notre fortune nationale, les principes qu'ils auront préconisés toute leur vie, qu'ils auront fait passer dans leurs œuvres.

L'avenir est à ce prix. Pour persévérer et survivre; pour prouver que nous sommes ceux que nous croyons être et manifester notre personnalité; pour garder notre langue, véhicule de notre histoire, expression immatérielle et totale de tout un peuple, qui constitue pour l'homme, où qu'il soit, un droit naturel et sacré; pour que vive en nous notre raison d'être et pour qu'elle

éclate aux yeux de tous et s'impose comme une réalité nécessaire, intangible; pour qu'aux arguments de parole et aux arguments de plume nous ajoutions l'argument plus fort, vivant, incisif comme l'action, irréfutable comme la vie, évident comme le mouvement, l'argument-homme; pour que nous soyons, dans une civilisation qui en partie n'est pas la nôtre, des égaux que l'on respecte et chez qui l'on est forcé de reconnaître des qualités de race et l'intelligence victorieuse; — préparons-nous, dans le culte de la supériorité.



L'Action Nationale une action française

par ROSAIRE MORIN
et GÉRARD TURCOTTE

L'*Action Nationale* serait un organisme «vieillot, dépassé ou démodé», selon les dires d'un politicien fédéral. Notre ami oublie le milieu dans lequel il vit. Il ignore l'histoire de son pays. Il mésestime les forces assimilatrices qui assiègent et encerclent la poignée de Canadiens-Français que nous sommes. En dépit de la condamnation qu'il proclame contre nous, nous entendons redoubler d'ardeur et d'efforts. Nous appartenons à ce groupe de personnes qui ont juré, comme les jeunes Athéniens de jadis, de laisser la patrie plus grande qu'ils ne l'ont trouvée. C'est cela, avoir du cœur dans le ventre et de l'avenir dans l'esprit.

Les travaux de l'année sont conçus dans la continuité des activités passées. Pourquoi? C'est simple. Les objectifs qui avaient été déterminés prioritaires s'inscrivaient au milieu d'une réalité qui existe toujours. Les Canadiens-Français sont menacés dans leur nombre, dans la qualité de leur vie et dans l'identité même de leur existence. Nous serions à peine 5 millions dans 50 ans; le tiers des nôtres vivent dans la pauvreté et la majorité ne savent plus s'ils sont Canadiens, ou Québécois ou Canadiens-Français. Ils ne savent même pas si le mot «français» est alors un qualificatif ou un substantif...

Notre méthode de travail s'inspirera aussi d'un passé récent. En mai dernier, nous avons réalisé le «Dossier sur la situation présente et l'avenir prévisible de la population du

Québec». Cette étude a été possible grâce à la collaboration de personnes compétentes qui n'appartenaient pas à notre chapelle, mais dont les talents servent la nation. L'expérience a été concluante et enrichissante. Aussi, nous entendons utiliser la même méthode de travail sur deux sujets: la question nationale et la population. Nous imitons en cela les stratégies des prédécesseurs, les Groulx, Minville, Laurendeau...

Les auteurs recherchés ont été recrutés parmi les femmes et les hommes qui écrivent comme ils pensent. Ils sont rares, les intellectuels qui peuvent décrire les faiblesses d'aujourd'hui en préparant l'avenir et la survivance de notre petit peuple. Dans les deux sommaires qui suivent la présente introduction, vous trouverez les noms des intellectuels qui ont été priés de réfléchir avec nous sur la vie de la nation. La plupart d'entre eux ont déjà accepté notre invitation.

Sur le thème «La question nationale», les auteurs dissiperont certaines équivoques qui sont en train de nous embaumer. Ils appartiennent à ce groupe limité d'intellectuels qui peuvent clarifier les notions relatives à l'identité nationale des Canadiens-Français, analyser les forces et les faiblesses de notre groupe ethnique, prévoir l'évolution probable et proposer des orientations cohérentes. Une série de 19 études seront publiées dans la revue à compter de novembre. Un numéro spécial présentera l'ensemble de ces travaux en juin 1989.

Le sujet de «la population» demeure à l'ordre du jour. C'est l'une des grandes priorités... Nous approfondirons les voies explorées le printemps dernier. 40 études seront publiées dans la revue à compter de novembre. Chaque collaborateur, dans le cadre qui lui est proposé, s'efforcera de rechercher des éléments de solutions à un problème national qui menace de devenir tragique. Si notre génération est incapable de redresser les tendances prévisibles, nos enfants n'auront pas le choix: ils devront s'assimiler.

Dans un autre domaine, pour le bénéfice des chercheurs, des étudiants, des enseignants, des professeurs, des auteurs, des journalistes, des hommes politiques..., *L'Action Nationale* produira les index des 734 numéros de la revue publiés de janvier 1917 à juin 1988. L'ouvrage comprendra trois index. Le premier

portera sur les auteurs, près de 7 000. Le deuxième index identifiera plus de 9 000 articles. Le troisième index présentera les thèmes et les sous-thèmes développés dans la revue, par ordre alphabétique, avec l'indication des auteurs, des dates et des pages, précisions que les deux premiers index comporteront également.

Ce travail ne bénéficie pas d'une subvention gouvernementale. Nous n'avons même pas demandé au Conseil de recherche en sciences humaines du Canada l'octroi qu'il accorde à d'autres pour des outils de recherche de cette nature; la réponse est connue d'avance: elle est négative. Pour sa part, le Secrétariat d'État n'a d'œil et d'oreille qu'à l'égard d'Alliance Québec. Il s'inspire, sans le savoir, des prodigalités de M. Marx, ce cher ministre qui défendait la Loi 101 en finançant les avocats qui la combattent. Le travail «bénédictin» de la recherche est accompli sans frais, dans le bénévolat, avec l'espérance qu'un mécène payera la facture de l'impression.

Voilà comment nous entendons travailler en cette 71^e année de notre existence! Le temps est venu de s'interroger une autre fois sur la vie de la nation, sur la qualité de son âme, sur les dangers qui la menacent et sur les forces qui peuvent lui permettre de continuer à vivre périlleusement. Car, si nous avons l'ambition de survivre, il faut savoir que l'épanouissement de la culture française au Québec et au Canada exigera toujours une inquiétude patriotique et une lutte constante que le «petit peuple» doit porter seul dans son cœur et sur ses épaules, la majorité des élites du savoir et des affaires ayant pour la plupart démissionné...



Le Québec et la vie canadienne-française

Sujets	Auteurs	Date
La question nationale	François-Albert Angers, Guy Bouthillier et Paul-André Comeau	novembre
Les perspectives démographiques	Jacques Henripin	novembre
Le bilan culturel	Fernand Harvey et Fernand Dumont	décembre
La langue française	Michel Plourde	décembre
L'enseignement à tous les niveaux	Paul Tremblay	janvier
L'éducation nationale dans les écoles	Lorraine Pagé	janvier
L'enseignement de l'histoire	Andrée Désilets	février
Les groupes ethniques	Pierre Anctil	février
L'économie canadienne-française	Roland Parenteau*	mars
La pauvreté au Québec	Jean-Guy Bissonnette	mars
La qualité de la vie	André Beauchamp	mars
L'organisation du travail	Diane Bellemare*	avril
L'insertion sociale et professionnelle des jeunes	Madeleine Blanchet	avril
La vie des minorités françaises	Aurèle Thériault	mai
Le Québec dans la francophonie	Jean-Marc Léger	mai
Le poids des Canadiens-Français et du Québec dans la Confédération	Claude Morin	juin
La conjoncture politique	Pierre Harvey	juin
La question nationale	Léon Dion	juin

* Confirmation à venir.



La population du Québec, redressement possible

#	Sujets	Auteurs	Date
I. la situation démographique			
1.	Les perspectives démographiques	Jacques Henripin	nov. 1988
2.	La situation actuelle Natalité et migrations	Hervé Gauthier démographe-économiste	nov. 1988
3.	La population selon les régions Évolution, causes, tendances		déc. 1988
A. Les naissances			
4.	Les naissances Nuptialité, fécondité, divorces, avortements, stérilisations		déc. 1988
5.	Les modes de vie et les naissances Mentalités, religion, instruction, travail, contraception	Paul-André Comeau éditorialiste	janv. 1989
B. L'immigration			
6.	L'immigration Politiques, entrées et sorties	Claire Benjamin* démographe	janv. 1989
7.	L'intégration des immigrants Accueil, comportements, tendances	Julien Harvey, s.j. théologien	fév. 1989
8.	La langue française Incidences, transferts linguistiques, langue, cœur de l'identité française		fév. 1989
9.	L'apport économique des immigrants Consommation, production, services		mars 1989
10.	L'impact culturel des immigrants Enrichissement: arts, littérature, etc., aide aux immigrants moins scolarisés	Lise Bissonnette* journaliste	mars 1989
11.	Les immigrants investisseurs Vers les régions	Jacques Proulx* président, UPA	avril 1989
12.	Des immigrants francophones D'autres pays et provinces		avril 1989

13. L'avenir des groupes ethniques au Québec et leur intégration	Pierre Anctil chercheur	mai 1989
C. L'émigration		
14. L'émigration des Québécois Pays et provinces de destination Causes, conséquences, remèdes		mai 1989
D. Les migrations intérieures		
15. Les migrations interprovinciales Évolution, causes, perspectives	Marc Termote économiste, démographe	juin 1989
16. Les migrations interrégionales Situation, tendances, redressement		juin 1989
E. Les conséquences de la dépopulation		
17. Le vieillissement Changements sociaux économiques, vie des personnes âgées	Jeannine McNeil* économiste	sept. 1989
18. Les effets d'une réduction de la population sur l'économie: main-d'œuvre, logement, production, services...	Marcel Laflamme sociologue	sept. 1989
19. Les retombées d'une dépopulation sur les institutions sociales		oct. 1989
20. Le poids politique des Québécois, des francophones du Québec et du Canada	Jacques-Yvan Morin professeur	oct. 1989
II. Une politique de la population		
A. Pour les plus défavorisés		
21. L'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté	Jean-Pierre Lamoureux	nov. 1988
22. Un travail qui accorde à toute famille un juste revenu		nov. 1988
23. Le recyclage et la formation professionnelle des personnes à faible revenu		déc. 1988
34. Le peuplement des régions Un plan de développement régional	Claude Guérard professeur	déc. 1988

B. Une politique familiale			
25.	L'éducation à la vie parentale et familiale		janv. 1989
26.	Les allocations familiales Des prestations suffisantes, universelles et imposables	Benoît Lévesque* sociologue	janv. 1989
27.	Le logement familial Accessibilité à la propriété	Michelle Blain* professeur	fév. 1989
28.	Le financement de services de garde de qualité pour les familles pauvres		fév. 1989
29.	Le plein emploi Coût du chômage et de l'aide sociale Assurance-travail	Robert Laplante sociologue	mars 1989
30.	Une aide substantielle pour les familles nombreuses Rendement social et économique	Delmas Lévesque sociologue	mars 1989
31.	La reconnaissance de l'État Participation au Régime des rentes	Claude Duguay professeur	avril 1989
C. Les politiques gouvernementales			
32.	La politique familiale du gouvernement du Québec: planification, coordination et décentralisation	Alain Laramée professeur	avril 1989
33.	Les législations et les pratiques anti-familiales des gouvernements	Bernard Bonin* économiste	mai 1989
34.	Une fiscalité équitable pour les familles des classes moyennes et à faible revenu	Pierre Fortin économiste	mai 1989
35.	Les politiques familiales du gouvernement du Canada Reconnaissance de la politique familiale du Québec	Jean-Paul L'Allier* avocat et conseiller en affaires publiques	juin 1989
36.	Les politiques familiales des municipalités	Jean Doré* maire de Montréal	juin 1989
C. L'action des partenaires			
37.	Les responsabilités des entreprises Égalité d'emploi, de salaire et de promotion, aménagement du temps		

de travail pour concilier famille et travail	Guy Coulombe* sociologue	sept. 1989
38. Des avantages inhérents au travail Service de garde dans l'entreprise, congé de maternité et de responsabilités parentales	Claude Béland* avocat, président Mouvement Desjardins	sept. 1989
39. Les responsabilités des syndicats Égalité, aménagement du temps de travail, personnes défavorisées, jeunes femmes	Gérald Larose président, CSN	oct. 1989
40. La famille constitue l'une des plus importantes priorités du développement et de l'avenir québécois		oct. 1989

* Confirmation à venir.



La Loi C-72: opposons une riposte efficace à cette nouvelle intrusion du fédéral

par GUY BOUTHILLIER, politicologue
porte-parole du MQF

Il y a exactement onze ans aujourd'hui, le 26 août 1977, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Charte de la langue française. Cette loi n'était pas banale dans notre histoire: en dégagant le Québec du bilinguisme de principe et en lui traçant une orientation linguistique plus conforme à son identité, cette loi permettait à la langue française de résister un peu mieux à la pression continentale de l'anglais, de rassembler autour d'elle les Québécois de toutes langues et de toutes origines, et de cesser enfin d'être source d'angoisses et objet de querelles.

L'adoption de cette loi fut applaudie à l'intérieur, tandis qu'elle rencontra, à l'extérieur, quelques sympathies, sans doute pour l'idée qui la sous-tendait autant que pour la pondération et la sérénité de ses dispositifs. N'a-t-on pas, en effet, entendu en juin 1978 le secrétaire d'État, M. John Roberts, adhérer à l'idée qu'à l'asymétrie des situations pouvait correspondre l'asymétrie des solutions?'

1. Voici, en effet, ce qu'écrivait dans *Le Devoir* du 23 juin 1977 M. John Roberts, alors secrétaire d'État, relativement à l'exposé de politique linguistique

N'a-t-on pas aussi vu la Commission Pépin-Robarts, en février 1979, décerner un *satisfecit* à l'ensemble de la Loi 101², et accorder son soutien à l'idée d'un État du Québec dont toutes les institutions, administratives, mais aussi parlementaires et judiciaires, seraient marquées au coin de l'unilinguisme français³?

Malheureusement, ces sympathies extérieures sont restées isolées, car il eût fallu du temps et un peu de sérénité pour en voir apparaître de nouvelles. Or, l'agitation faite autour de cette loi était belle, de la part des intérêts dominant l'État fédéral, et

qu'il venait de faire à la Chambre des communes: «(Ce principe) reconnaît que la population du Québec pourrait décider que des circonstances particulières justifient que soit différée l'application intégrale du droit au libre choix aussi longtemps que les conditions qui sont à l'origine du sentiment actuel d'insécurité n'auront pas été corrigées (...) Aussi longtemps que persistera ce sentiment d'insécurité, le gouvernement fédéral est prêt à accepter qu'il soit nécessaire de différer l'application de ce principe.»

2. Voici, en effet, le jugement d'ensemble que porte sur la loi la Commission Pépin-Robarts: «Nous nous attendons à ce que les droits de la minorité anglophone continuent à être respectés dans les domaines de l'éducation et des services sociaux. Ces droits, il importe de le souligner, ne sont pas garantis par la constitution canadienne. Et pourtant ils sont reconnus, déjà, dans la Loi 101 (...) Ainsi, avons-nous la preuve, au Québec, que les droits de la communauté anglophone peuvent être protégés (...) et que les gouvernements de cette province sont tout à fait capables de réconcilier l'intérêt de la majorité et les préoccupations de la minorité.» Voir à la p. 56 du rapport de la Commission intitulé *Se retrouver*. Observations et recommandations, publié en février 1979. Créée en juillet 1977, et co-présidée par MM. Jean-Luc Pépin et John P. Robarts, la Commission comprenait parmi ses membres Mme Solange Chaput-Rolland et M. Gérald A. Beau-doin, professeur de droit à l'Université d'Ottawa.

3. «Il existe à notre avis deux façons d'assurer, au niveau provincial, la protection des droits linguistiques des minorités (...) La seconde serait d'écarter les garanties constitutionnelles (de l'article 133) et d'inviter les provinces à assurer par législation la protection de leurs minorités (...) Après mûre réflexion, nous en sommes venus à la conclusion que cette deuxième façon s'avèrera la plus sage, à long terme, et la plus susceptible de réussir. Elle comporte moins de risques d'affrontement, et serait plus conforme à l'esprit d'un système fédéral (...) Nous voulons (ainsi) témoigner du mouvement irréversible qui veut rendre le Québec de plus en plus français. Nous croyons que nul obstacle constitutionnel (...) ne devrait pouvoir entraver la marche du Québec vers sa francisation, et qu'en conséquence *les dispositions de l'article 133 devraient être abrogées* dans la mesure où elles entreraient en conflit avec les aspirations québécoises» (p. 56 de leur rapport) (c'est nous qui soulignons).

leur volonté était telle de combattre, pour des raisons qui leur étaient propres, cette loi de refrancisation, que ces conditions nécessaires ne furent pas réunies.

L'État fédéral n'accepte pas la Loi 101

On sait, en effet, comment s'est comporté le gouvernement fédéral dans cette affaire. Non seulement n'a-t-il pas prêté l'oreille à la Commission Pépin-Robarts, mais il s'est engagé dans la voie opposée en encourageant Peter Blaikie et ses amis à obtenir de la Cour suprême que celle-ci décoche la première flèche contre la Loi 101. Non seulement n'a-t-il pas accepté de mener son opposition selon les règles du jeu tracées en 1867, mais il n'a pas hésité à modifier celles-ci unilatéralement pour imposer ainsi au Québec ce qu'il est convenu d'appeler la «clause Canada». Non seulement n'a-t-il pas cherché à voir dans les articles relatifs à l'affichage commercial un nécessaire ballon d'oxygène pour notre langue, mais, au contraire, il a subventionné — à coups de millions! — ceux qui, comme Alliance-Québec, se sont acharnés contre ces dispositions. Mais, surtout, pour tenter de justifier cette intrusion, les fédéraux ont mis au point une méthode d'analyse qui, faisant fi de la réalité géopolitique du Canada et du continent, et abandonnant la perspective pancanadienne qui eut dû logiquement être la leur, consistait à braquer leur lunette sur le seul Québec, ce qui leur permettait du coup de décrire celui-ci comme un champ clos où de monstrueux francophones, soudainement devenus majoritaires, brimaient honteusement une pauvre, petite, minuscule minorité anglophone!

Les conservateurs pas moins que les libéraux

Ces attaques de la part du fédéral ont été le fait de tous les gouvernements, quelle que soit leur couleur. En effet, ceux qui ont pu croire, un moment, qu'Ottawa cesserait de subventionner Alliance-Québec — comme le suggérait tout récemment encore Jim Duff, du *Montreal Daily News*⁴ — ne sont pas au bout de leurs

4. M. Duff allait même plus loin et invitait Alliance Québec à mettre un terme à ses activités: «Dismantle Alliance Quebec, advises editor», le *Montreal Daily News*, lundi 25 avril 1988, p. 2.

surprises. Et ceux qui ont pu croire qu'Ottawa adopterait, dans cette affaire, un ton plus civil ont été sans doute étonnés de voir l'actuel secrétaire d'État étaler ses nouveaux muscles et menacer Québec d'interventions unilatérales. Bref, ceux qui ont cru un moment aux belles paroles du Premier ministre élu en 1984 et qui ont ainsi espéré qu'Ottawa cesserait d'attaquer la Loi 101 en sont quittes pour leurs désillusions. Quand il s'agit de combattre cette loi, Brian Mulroney s'inscrit dans le droit fil de son prédécesseur.

Au temps de Trudeau, les fédéraux ont «eu» la partie III de la Loi 101, puis la «clause Québec» et ils ont mis en place ce qu'il fallait pour avoir aussi — dès le mois prochain? — «l'affichage». Mais il leur en fallait plus encore: c'est ce que veut leur donner Mulroney, et l'instrument dont il va se servir est maintenant connu: c'est la nouvelle loi des langues officielles (appelée communément Loi C-72).

La Loi C-72: un changement fondamental

Cette loi, sans doute pour mieux nous la faire avaler, on la présente comme une simple mise à jour de la loi de 1969 dont elle porte le même nom (et que l'on a fait voter par la Chambre le 7 juillet — comme en 1969), et l'on dit d'elle⁵, et surtout l'on fait dire par ses amis⁶, qu'il n'y a pas là de quoi fouetter un chat. Or, il n'en est rien: cette loi constitue bel et bien un changement fondamental. Avec elle, en effet, le fédéral ne se contente pas d'ac-

5. D'après *La Presse* du 30 juillet 1988, p. B-7, M. Lucien Bouchard aurait dit notamment: «Il s'agit plutôt d'assurer des services de traduction à des entreprises qui font des colloques, des symposiums. C'est uniquement de ça qu'on parle, c'est ça qu'on veut faire et pas autre chose. Nous consacrons une situation qui existe déjà.»

6. D'après *La Presse* du 1^{er} août 1988, «Le C.P.Q. estime (...) que la formule de subventions au bilinguisme n'est pas nouvelle et que c'est faire une chasse aux sorcières que d'y voir une tentative du fédéral pour rendre bilingue le Québec.» Par ailleurs, on peut lire dans la page éditoriale de la *Gazette* du 29 juillet 1988, sous le titre «The sky will not fall»: «The federal law, let us all recall, is designed to aid minorities. It will have no effect at all on majorities (...) Nobody need fear it. Anyone not consumed by paranoia should welcome it.»

croître la vitesse: il change l'appareil et, surtout, il modifie la trajectoire.

Le changement se situe d'abord dans le fait que, si avec la loi de 1969, Ottawa restait cantonné dans son domaine propre des institutions parlementaires, judiciaires et administratives, avec celle de 1988, en revanche, il déborde de son domaine pour embrasser la «société»⁷ tout entière, avec ses institutions fédérales, mais aussi provinciales et municipales, avec ses institutions du domaine public, mais aussi, mais surtout, avec celles du secteur privé.

Mais le changement le plus important consiste dans le fait que, si en 1969 il s'agissait pour Ottawa de redresser le tort historique fait au français en assurant à notre langue, dans l'appareil fédéral, une part autre que folklorique, cette fois-ci Ottawa change son fusil d'épaule et c'est maintenant au secours de l'anglais qu'il vient se porter. Tels sont, en effet, le sens, la direction et la portée de cette loi. Qu'on lise les attendus, qu'on lise l'article 2, qu'on lise encore l'article 41, le message est toujours le même: Ottawa descend dans l'arène québécoise et c'est du côté de l'anglais qu'il se place, en prenant l'engagement de favoriser l'épanouissement des (*sic!*)⁸ minorités anglophones, d'appuyer leur développement, et de favoriser la pleine reconnaissance et l'usage de leur langue dans la société québécoise. Nous avons au Québec la Charte de la langue française: nous aurons dorénavant une Charte de la langue anglaise!

7. L'expression «société canadienne» apparaît à différents endroits dans le texte de la loi. Ainsi, on peut lire, à l'article 2 b), où sont énumérés les objets de la loi: «favoriser, au sein de la société canadienne, la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais.»

8. L'utilisation du pluriel «minorités anglophones», à côté de «minorités francophones», n'est ni une distraction ni l'effet d'un parallélisme mécanique, mais correspond plutôt à l'idée qu'il y a, au Québec, plusieurs minorités anglophones. Cette interprétation découle du passage suivant de la déposition de Lucien Bouchard, devant le comité sénatorial, le 20 juillet 1988: «People might think that the only English community in Quebec is in Montreal. Of course, that is a very important community, but there are other ones. There is the Gaspé and my region, the Saguenay Valley, and Cantons de l'est, *all over Quebec*» (c'est nous qui soulignons) (p. A-95).

Ottawa s'installe dans la place

Comment ce nouveau Robin des Bois va-t-il s'y prendre? D'abord, il va s'installer dans la place, imposer sa présence, multiplier les contacts. Et personne n'échappera à sa nouvelle sollicitude: ni le gouvernement provincial (préambule, article 43 (1) D, article 45), ni les gouvernements municipaux (mêmes articles), ni même, ni surtout les acteurs du monde économique où entreprises, organisations patronales et syndicats se voient promettre tous les encouragements idoines (article 43 (1) F). En fait, cette sollicitude embrassera l'ensemble de la société québécoise, aussi bien, nous dit l'article 43 (1) F, les «organismes bénévoles et autres» que l'ensemble du «public», auquel l'article 32 (1) D destine des «encouragements» «pour mieux accepter et apprécier l'anglais». Cela promet!

Le nerf de la guerre

Une fois installé dans la place, Ottawa tentera alors de faire accepter son omniprésence d'autant plus naturellement qu'il ne procédera pas, comme le fait le Québec, par lois et règlements, mais par le seul moyen que lui reconnaît la constitution, à savoir l'argent. Sa méthode est ainsi connue: il va financer, c'est-à-dire stimuler, encourager et orienter la revendication en faveur de l'anglais. Décidément, Alliance-Québec n'est pas près de disparaître⁹!

Ainsi, tout se met en place pour faire de l'État fédéral le phare, le guide, le soutien, celui vers lequel on se tournera pour en apprendre ce qui est bien et ce qui est mal. Bref, Ottawa a commencé à dresser, dans notre jardin, sa statue du Commandeur!

9. Le soutien financier aux groupes de pression favorables au renforcement de l'anglais au Québec n'est pas près de s'affaiblir, si l'on en croit le passage suivant d'un document du Secrétariat d'État intitulé «Notes pour une allocution du secrétaire d'État, Lucien Bouchard», en date du 29 juillet 1988: «Nous investirons plus de 200 millions de dollars, au cours des cinq prochaines années, dans la promotion des langues officielles (...) pour appuyer les organismes qui reconnaissent l'importance des langues officielles et œuvrent à leur reconnaissance et usage» (p. 7).

Attention à la langue du travail et de l'économie

Et qu'il le fasse dans les pousses les plus jeunes et les plus fragiles de la francisation n'est assurément pas de bon augure pour le Québec français. Ce qui est grave, en effet, dans cette affaire, c'est qu'avec cette loi, c'est maintenant à la langue du travail et de l'économie qu'il va s'attaquer. C'est même là, tout probablement, et au-delà de ce qui menace les services municipaux et provinciaux, l'objectif premier de l'opération: n'est-ce pas, en effet, au sujet de cet aspect précis de la loi que, devant les sénateurs, le ministre responsable a brandi l'arme de l'intervention unilatérale¹⁰?

Or, cela est grave. D'abord, parce que la francisation du travail est un enjeu colossal, sans doute même la clé de tout le reste, comme le constatait avec force M. Robert Bourassa devant l'Assemblée nationale¹¹. Ensuite, parce que cet objectif de franciser le travail est, compte tenu de notre histoire et d'un contexte géopolitique que viendrait aggraver un éventuel libre échange, particulièrement difficile à atteindre. Dieu merci, des choses ont déjà été réalisées. Mais s'il y a un domaine qui reste fragile, s'il y a un domaine où les bonnes volontés ne sont peut-être encore que de surface et de circonstances, s'il y a un domaine où la francisation exige patience, harmonie, et suite

10. Voir l'extrait suivant de la déposition de L. Bouchard devant le comité sénatorial, le 20 juillet 1988. «It is true that in those cases the federal government can act alone, and it is very important that the federal government retains that power because there is the possibility that a provincial government could try to prevent the federal government from intervening to protect and promote minorities (...) If a provincial government proved to be unreasonable, and intolerant in those discussions, *then we would act alone*. That is what I told them» (p. A-43 et A-46) (les soulignés sont de nous).

11. Lors de la discussion du *bill* 63, le 30 octobre 1969: «Nous pourrions multiplier les données pour démontrer le caractère d'urgence du français comme langue de travail (...) Favoriser le français comme langue de travail non seulement contribue à résoudre un problème fondamental du Québec, à atténuer une inquiétude extrêmement vive des Québécois et des jeunes notamment, mais contribue également à l'accroissement de la productivité des entreprises (...) La question linguistique va au cœur du problème québécois (...) La question linguistique va véritablement au cœur du problème québécois.» *Journal des débats*, séance du jeudi 30 octobre 1969, p. 3477-3478.

dans l'action, c'est bien celui-là. Or, que fait-on avec cette loi, sinon introduire dans le tête-à-tête qui s'est amorcé entre l'État et l'Économie du Québec un troisième élément venu avec d'autres moyens et d'autres mobiles. «Three is a crowd» disent les Anglais. Au consensus, on risque ainsi de voir succéder la discorde, et à l'harmonie l'esprit de querelle. À l'action rectiligne, on verra succéder le tirailage à hue et à dia. Feraient les frais de cette aventure: notre langue, d'abord, qui ne réussirait sans doute pas à tenir comme langue de travail, ni par conséquent comme langue commune; ensuite une certaine idée, un certain espoir d'un Québec enfin apaisé et rassemblé dans une langue commune.

Il faut réagir

Cette menace est déjà sur nous. Certes, personne ne prétend que la catastrophe est pour demain et que l'effort de dix ans, de quinze ans serait annihilé d'un souffle. Mais cette Loi C-72 est un pas dans cette direction, qui en annonce et en prépare d'autres. Il faut donc réagir.

Or, cette réaction est d'autant plus difficile qu'à Ottawa on a mis au point le discours trompeur que l'on sait sur les minorités linguistiques et qu'à Québec on est flageolant sur la question de la Loi 101. Certes, M. Rémillard, grâce à l'avis du Conseil de la langue française¹², ce rescapé des furies linguistiques de Madame Bacon, commence enfin à comprendre, et les journalistes nous apprennent qu'il cherche actuellement à faire quelque chose.

Non à l'entente qu'envisage M. Rémillard

Dans les circonstances où nous avons été placés par l'adoption de la loi fédérale, une entente avec Ottawa peut être utile. Mais pas n'importe laquelle, obtenue n'importe quand, et sans

12. *Le projet de loi fédéral C-72 relatif au statut et à l'usage des langues officielles au Canada*. Avis à la Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française adoptée par le Conseil en assemblée spéciale le 4 mars 1988, 38 pages.

autre moyen de riposte. Ce qu'il faut, avant tout, ce qui s'impose, ce n'est pas d'obtenir coûte que coûte un texte, c'est opposer notre force à leur force, notre volonté à leur volonté, notre Loi 101 à leur Loi C-72. Plus précisément, il nous apparaît que l'accord qu'envisage M. Rémillard, négocié comme il le serait dans le secret des cabinets, obtenu dans la précipitation et le «donnant donnant» d'une période pré-électorale, par un gouvernement qui n'a pas démontré sa détermination à défendre la Loi 101, pareil accord ne pourrait pas ne pas apparaître pour ce qu'il serait: une soumission du Québec aux volontés d'Ottawa.

D'abord créer un rapport de forces

C'est pourquoi nous demandons à MM. Bourassa et Rémillard de ne signer aucun accord qui ne serait précédé d'un large débat public, d'une déclaration de principe de l'Assemblée nationale, et, surtout, d'une action claire, nette et vigoureuse qu'entreprendrait le gouvernement en faveur de la Loi 101 et, en particulier, puisque l'occasion va bientôt s'en présenter, en faveur de l'affichage commercial français. Seule la réunion de ces conditions préalables permettra de créer le rapport de forces nécessaire pour faire comprendre à tous, à l'intérieur comme à l'extérieur, qu'il y a, au Québec, une opinion publique, qu'il y a, à Québec, un État, un gouvernement décidés à défendre et à soutenir la Loi 101.

Pas n'importe quel accord!

Nous demandons aussi à MM. Bourassa et Rémillard de ne signer aucune entente qui ne contiendrait pas, de la part d'Ottawa, une adhésion aux principes suivants:

1. Le français est la langue officielle de l'État du Québec et la langue commune de la société québécoise;
2. des deux langues qui ont, dans les limites territoriales du Canada, le statut de langue officielle, seul le français est menacé;
3. l'État du Québec est le maître d'œuvre de la politique linguistique sur son territoire: l'État fédéral n'y joue donc qu'un rôle d'appoint;
4. les efforts entrepris en matière de langue au Québec par les

- pouvoirs publics canadiens et québécois ont pour fin principale la francisation du Québec;
5. l'État du Québec est garant de la sécurité linguistique des minorités sur son territoire.

Au fédéral de s'ajuster

Nous demandons également à MM. Bourassa et Rémillard de saisir l'occasion d'un éventuel accord pour régler avec Ottawa l'usage des langues, non pas dans le domaine de compétence du Québec, mais bien plutôt dans celui que la constitution reconnaît en propre au gouvernement fédéral: administration publique fédérale, immigration et naturalisation, commerce extérieur, etc. N'est-il pas plus logique, en effet, d'ajuster le comportement linguistique de celui des deux gouvernements qui n'a qu'un rôle d'appoint aux lignes directrices tracées par celui qui est le maître d'œuvre de la politique linguistique? Cette façon de faire présenterait l'avantage de contribuer à franciser plus harmonieusement et plus sûrement le Québec. En outre, elle offrirait à Ottawa l'occasion de témoigner de sa bonne foi à l'endroit du Québec français: et qui oserait prétendre que ce témoignage serait superflu?

M. Bourassa sur la sellette

La Loi C-72 présente une menace pour la francisation du Québec. En particulier, elle menace la francisation du travail et de l'économie: voilà pourquoi, en ce 11^e anniversaire de la Charte de la langue française, le MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS, où se trouvent rassemblées les grandes centrales syndicales, appelle à la riposte.

Mais cette loi présente aussi un défi particulier au gouvernement du Québec et à tous ceux qui se sont faits les hérauts de l'accord du Lac Meech, auquel elle risque de donner l'allure d'une coquille vide. M. Bourassa, qu'attendez-vous pour relever ce défi?

• • • • •

Le Québec: fanatique ou généreux envers sa minorité?

par JACQUES LECLERC,
président de l'Association des professionnels
de l'enseignement du français au collégial

Depuis quelque temps, certaines personnalités sont intervenues pour déclarer que le Québec, par sa Loi 101, se comportait de façon injuste à l'égard de sa minorité anglophone; par exemple, on a affirmé que le Québec agissait «comme un pays du tiers monde», qu'il était «le seul État du monde» à interdire une langue dans l'affichage et qu'il «humiliait ses adversaires». Bref, le Québec semble pratiquer une politique linguistique répressive!

On peut avoir toutes sortes de raisons pour véhiculer ce genre de discours, mais rien n'est plus contraire à la réalité. Étant moi-même linguiste, sociolinguiste et auteur d'un ouvrage sur la situation des langues dans le monde, je ne puis souscrire à ce prétendu fanatisme linguistique dont on accuse le Québec.

En effet, lorsqu'on observe la situation linguistique dans quelque 180 États souverains et une centaine d'États non souverains, et que l'on compare l'aménagement linguistique du Québec avec d'autres modèles dans le monde, on est forcé d'admettre que le Québec se situe dans les tout premiers rangs au niveau de la protection globale accordée à sa minorité anglophone.

1. La protection accordée à la minorité anglophone du Québec

La *Charte de la langue française* (ou Loi 101) reconnaît à tous les véritables anglophones (9,2% en 1986) du Québec le droit à un enseignement dans leur langue. Contrairement aux francophones des provinces anglaises, les anglophones du Québec ont à leur disposition de «vraies» écoles anglaises qu'ils contrôlent eux-mêmes. La minorité anglophone bénéficie même d'un réseau complet d'enseignement de la maternelle à l'université, disposant de cégeps et d'universités non prévus dans la Constitution canadienne, et subventionnés par l'État québécois au même titre que les institutions francophones.

Dans leurs communications avec l'administration publique, les Anglo-Québécois sont assurés de recevoir tous les services gouvernementaux dans leur langue. Ce droit s'étend aux municipalités comptant plus de 50% d'anglophones; dans les faits, plusieurs autres municipalités de moins de 50% d'anglophones accordent des services identiques. De plus, la minorité jouit des mêmes droits que les francophones dans tous les services de santé et tous les services sociaux.

En matière d'affichage, les droits de la minorité anglophone (9,2%) ne sont certes pas aussi étendus que ceux des francophones (84,5%) et c'est là la seule exception. Toutefois, la loi a prévu plusieurs accommodements à l'intention des minorités aussi bien anglophone qu'allophones. L'affichage bilingue ou multilingue (avec toute autre langue que le français) est en effet permis à l'intérieur des édifices publics ou commerciaux dans certaines conditions. Il s'agit principalement des organismes municipaux à majorité anglophone, des institutions scolaires, des services de santé, des services sociaux, des petites entreprises de moins de quatre employés, ainsi que sur toute affiche destinée à des fins culturelles ou ethniques. L'unilinguisme autre que français est également permis pour des messages à caractère religieux, politique, humanitaire ou idéologique. De plus, les dénominations des toponymes peuvent rester anglaises, amérindiennes ou en d'autres langues, de même que la partie spécifique des raisons sociales; enfin, l'odonymie (nom des rues) bilingue (partie générique) est permise (*de facto*) dans les municipalités à

statut bilingue. Plusieurs autres accommodements sont encore prévus dans la réglementation.

Sur le plan du travail, du commerce et des affaires, les anglophones continuent à se faire servir dans leur langue à peu près n'importe où dans la région métropolitaine. Ils peuvent exercer leur métier ou leur profession en anglais sans être inquiétés ni contestés. Les faits démontrent aussi qu'il est relativement facile de vivre uniquement en anglais à Montréal, sans inconvénients majeurs. C'est là une situation exceptionnelle pour une minorité dont on trouve fort peu d'exemples dans le monde.

De plus, précisons qu'en vertu des lois fédérales les anglophones du Québec bénéficient d'un accès considérable aux médias électroniques. Les 15,8% d'anglophones de la région de Montréal ont en effet à leur disposition plus de la *moitié* des postes de radio et d'une *douzaine* de chaînes de télévision, alors que la majorité francophone (71,7%) a dû, jusqu'en septembre 1988, se contenter de *cinq* seulement. N'oublions pas non plus le bilinguisme officiel au niveau du parlement québécois, de la rédaction des lois et de la justice!

Or, pour une minorité «brimée» et constituant moins de 10% de la population du Québec, ses assises institutionnelles ont tout pour faire envie non seulement à toutes les minorités francophones des autres provinces, mais à la plupart des minorités du monde. Pourtant, les Anglo-Québécois revendiquent plus de droits, réclament le bilinguisme intégral, culpabilisent la majorité et accusent le Québec de brimer leurs libertés individuelles. C'est vraiment faire fi des milliers de minorités qui n'ont pas le quart de ces droits ailleurs dans le monde.

2. La situation internationale

Il existe plus de 6 000 langues dans le monde pour quelque 180 pays; et cela ne peut donner qu'une faible idée du nombre des minorités linguistiques dans le monde, parce qu'une même langue peut être dispersée dans plusieurs pays. Or, 80% des États se sont déclarés officiellement *unilingues*, alors que très peu de pays peuvent prétendre avoir atteint dans les faits une homogénéité linguistique. Dans tous ces pays, dont quelque 25 en Europe, les droits linguistiques globaux accordés aux minori-

tés sont généralement de si piètre qualité que nos anglophones n'en voudraient même pas. Et je passe sur l'étendue des protections linguistiques accordées aux minorités en Amérique du Sud, en Afrique, en Asie et en Océanie (au total: 80% de la population mondiale); il ne faudrait pas se leurrer, le tiers monde a bien d'autres chats à fouetter que de s'occuper de ses minorités. En fait, peu de pays ou d'États officiellement «unilingues» quant à leur gouvernement central, à part l'URSS et l'Espagne, peuvent être fiers du sort réservé à leurs minorités, bien que tous les gouvernements croient avoir une politique très conciliante à ce sujet.

Que penser ensuite des États *bilingues*? Sont-ils plus généreux? Seulement 34 États souverains (soit 20%) ont accordé le statut d'égalité juridique à leur minorité par le moyen du bilinguisme officiel. Au total, 40 langues minoritaires (sur quelques milliers) se sont ainsi vu accorder l'égalité juridique. Or, dans 97% des cas, le bilinguisme s'avère inégal et déséquilibré, quand il n'est pas que symbolique (comme au Paraguay, au Rwanda, en Irlande, aux Philippines). Plusieurs États (une dizaine) sont même demeurés unilingues au niveau des timbres-postes et des billets de banque; d'autres (une dizaine également) n'emploient que la première langue officielle à leur parlement et n'adoptent jamais de lois dans la seconde langue officielle. Une douzaine d'État seulement disposent d'un système de traduction simultanée au parlement; parmi ceux-ci, quelques-uns ne traduisent que de la langue minoritaire vers la langue majoritaire. De plus, 24 États (dont le Canada) ne tiennent jamais de réunion du Conseil des ministres dans la langue minoritaire officielle et seuls le Swaziland et la Belgique utilisent la traduction simultanée à leur Exécutif à l'intention des représentants d'une minorité nationale. Force est d'admettre toutefois que les droits linguistiques sont généralement plus étendus dans le domaine de l'enseignement et des services gouvernementaux, mais ces droits atteignent rarement ceux des anglophones du Québec.

Ainsi, de façon générale mais particulièrement en Europe, l'usage des langues minoritaires est très réglementé, et ce, non seulement au parlement et dans la rédaction des lois, mais aussi dans les domaines de la langue d'enseignement public, des services gouvernementaux, des médias et, assez souvent, celui de l'affichage. Plusieurs pays pratiquent d'ailleurs différentes formes

d'interdiction et/ou de réglementation linguistique dans le seul domaine de l'affichage (même commercial): la France, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Suisse, l'Autriche, la Yougoslavie, la Finlande, la Grande-Bretagne, la principauté d'Andorre, la Grèce, l'Islande, la Turquie, etc. Lorsque le droit à l'affichage est juridiquement reconnu dans une langue minoritaire, il est presque toujours réservé à des territoires spécifiques. En fait, la langue de l'affichage est réglementée au moins dans une soixantaine d'États à travers le monde, que ces États soient souverains ou non (comme au Québec, en Catalogne, au pays de Galles, au Sud-Tyrol, en Floride, etc.).

Il faudrait parler aussi des droits linguistiques que l'on accorde, ou plutôt, que l'on n'accorde pas aux minorités dans la très grande majorité des pays d'Amérique du Sud (dont le Mexique) et d'Afrique, sans compter Madagascar, la Turquie, le Japon, la Chine, Taiwan, le Viêt-nam, la Birmanie, le Népal, le Pakistan et la quasi-totalité des États américains. En fait, dans toute l'histoire de l'humanité, jamais les États n'ont été aussi «glottophages», c'est-à-dire «dévoreurs de langues», qu'en cette seconde moitié du XX^e siècle. En règle générale, les politiques linguistiques actuelles tendent à maximaliser les droits des majorités et à minimaliser ceux des minorités. On peut s'en étonner ou le déplorer, mais c'est ainsi que se présente la réalité internationale.

Aussi, on ne se surprendra pas d'apprendre qu'aucun État n'est jamais naturellement «généreux»: il surveille avant tout ses intérêts! D'ailleurs, l'histoire nous révèle qu'une majorité linguistique n'est ordinairement «généreuse» qu'après une «victoire» décisive sur les minoritaires; l'État peut alors se payer le luxe d'une apparente «générosité» à leur égard. Il n'est d'ailleurs pas dû au hasard que les grandes nations actuelles aient toutes pratiqué un unilinguisme contraignant au cours de leur histoire.

C'est pourquoi je ne puis souscrire à ces contes de fée qui nous laissent croire que les «autres» États seraient naturellement «généreux» envers leurs minorités. Les rares véritables «modèles» demeurent la Yougoslavie, la Finlande, la Suisse, la Belgique, le Québec et, dans une moindre mesure, l'Espagne, l'URSS et l'Inde. C'est là peu de modèles pour 180 pays! Qui peut alors se permettre de donner des leçons au Québec? Surtout pas le

Canada anglais dont l'expérience passée a largement démontré que les minorités francophones n'ont jamais préoccupé les dirigeants politiques.

3. Le monde à l'envers

On comprendra que je ne saurais accepter que l'on accuse le Québec de fanatisme linguistique. En regard des normes internationales, le Québec est non seulement plus «généreux» que la plupart des autres États, mais il paraît même un peu *faible et timoré* face à sa minorité de 9,2%. Il n'est pas normal qu'une majorité de 84,5% se sente «irritante»; les «irritants» se retrouvent normalement du côté de la minorité. Autrement, c'est le monde à l'envers, comme au Québec et en... Afrique du Sud.

Pendant qu'on accuse le Québec de brimer les libertés individuelles des anglophones, on relègue aux oubliettes le sort des minorités francophones dans les provinces anglaises. Ça, c'est le monde à l'envers! Pendant que l'on focalise tout sur la seule question de l'affichage (comme si les droits linguistiques se réduisaient à ce seul aspect), on oublie les droits considérables dont jouit la minorité anglophone du Québec comparativement aux autres minorités du monde. Ce faisant, on regarde la réalité par le mauvais bout de la lorgnette! Accuser le Québec de fanatisme linguistique, c'est faire preuve d'ignorance et/ou de mauvaise foi alors que, au surplus, la langue de la minorité menace celle de la majorité.

En réalité, le Québec a simplement trouvé une solution assez originale pour protéger sa langue officielle: il tente de l'imposer tout en réglementant la langue minoritaire de façon à réduire sa prédominance continentale. L'attitude culpabilisante de certains Québécois contraste avec celle de nos voisins du Sud: un vent d'unilinguisme balaie présentement la moitié des États américains et 14 d'entre eux ont déjà adopté l'anglais comme langue officielle, alors qu'une dizaine d'autres se préparent à faire de même. Non seulement les Anglo-Américains ne se sentent-ils pas coupables, mais ils sont même appuyés par des millions de leurs compatriotes dont la langue maternelle est l'espagnol, le chinois, le cantonais, etc. C'est tout dire de la puissance de l'anglais en Amérique du Nord!

Immigration et la nécessité d'une culture publique commune

par GARY CALDWELL
sociologue

Dans deux textes précédents nous avons avancé que, à court terme, une immigration plus forte est une nécessité pour le Québec: une nécessité aussi bien économique que démographique. De plus, nous avons évoqué le fait que dans un passé pas si lointain — les années soixante —, le Québec a été bien plus une terre d'immigration que ce n'est le cas aujourd'hui. De toute façon, le Québec n'a plus le choix: continuer à être une société dynamique dans une ère de civilisation dynamique (l'Amérique du Nord) ne pourrait plus se faire avec le taux de fécondité actuel sans une immigration accrue.

En plus, nous avons postulé que cette intensification nécessaire de l'immigration — jusqu'à trois fois le nombre d'entrées actuelles — ne serait acceptable à la population qu'en mettant de côté un libéralisme désincarné qui fait fi de la distinction entre le statut de citoyen et celui d'un immigrant non encore citoyen.

Être citoyen est un statut auquel les immigrants n'ont pas nécessairement droit: c'est un privilège (avec devoirs attenants) qui n'est pas accordé à celui qui a été socialisé ailleurs, à moins de se conformer à certaines exigences.

Vouloir, en faisant appel à une doctrine du droit des personnes, accorder aux non-citoyens tous les droits d'un citoyen sans qu'ils aient eu l'occasion de se montrer capables et prêts à en assumer les responsabilités provoquera un ressac des citoyens qui doivent assumer ces responsabilités à leur place. Et encore, c'est un sentiment légitime du citoyen qui considère que le non-citoyen doit gagner sa citoyenneté. Le ressac qui aurait ses origines dans le refus de ce sentiment réduirait considérablement notre capacité d'absorption d'immigrants.

Néanmoins, les membres de la société hôte et les immigrants ne pourront pas s'accepter, surtout si ces derniers sont nombreux et visibles, s'il n'existe pas de «règles du jeu» connues et applicables à tout le monde... nonobstant des différences ethnoculturelles. L'emprise des règles du jeu permet l'intégration d'un plus grand nombre d'immigrants, tout en ne heurtant pas la segmentation — géographique, sociale et économique — ethnique qui fait partie du processus d'insertion de l'immigration à Montréal. Autrement dit, de telles règles permettent autant qu'elles défendent...: ce qui n'est pas défendu est permis, en société libérale pluraliste.

Ces règles du jeu, qui font partie de ce que j'appellerai une culture publique commune, sont diffusées par l'existence de cette culture publique commune et mises en application grâce à elle. Ici, dans ce texte, j'essayerai de dégager ce que sont, au Québec, ces règles du jeu et la nature de la culture publique commune qui les sous-entend. Disons, avant de s'y aventurer, que sans culture publique commune, il serait illusoire d'entrevoir la poursuite d'une société assez dynamique — économiquement et culturellement — pour résister à la capacité d'absorption de la plus dynamique des cultures, celle du continent anglophone qui est (par son essence même) d'inspiration américaine. Sans culture publique commune, il n'y a pas de cohésion sociale et sans cohésion, aucune société ne peut espérer s'imposer dans son environnement géo-politique.

* * *

Quelles sont donc ces règles du jeu auxquelles on fait souvent allusion, sans pour autant vouloir les préciser, préférant,

soit par ignorance soit par peur de sur-codification, rester dans l'ambiguïté? Pour les fins de la présente discussion, je postule que ces règles, parties intégrales de la culture publique commune, se composent de quatre sous-ensembles de pratiques et de conventions que j'appellerai des sous-cultures: des sous-cultures politiques, publiques, judiciaires et économiques. Donc, sans prétendre être exhaustif, voici une première ébauche des règles qui constituent ces quatre sous-cultures.

Notre vie politique se caractérise avant tout par le fait qu'elle est démocratique et libérale. Mais une fois données ces grandes orientations, il y a des pratiques spécifiques qui sont les règles du jeu qui incarnent ces deux orientations de fond. Il y a le statut de citoyen qui met tout le monde sur un pied d'égalité devant la loi. Il y aussi le vote secret et le droit au vote secret dans des assemblées publiques. Le fait que nos élus sont des représentants et non pas des délégués; et la distinction entre l'État et le gouvernement. Finalement, il y a le système parlementaire britannique, l'existence et le rôle des partis politiques. Le tout étant le fondement de l'Assemblée élue qui, elle, fait la loi.

Plus central encore, il y a l'ensemble des conventions et pratiques qui régissent le déroulement de la vie publique au Québec, dont le plus important est le règne de la loi. Ensuite, il y a le principe selon lequel les membres d'une communauté géographique donnée sont les premiers responsables de la gouverne de la vie civique. C'est la doctrine de l'autonomie et de la responsabilité conséquente des instances locales: ces instances ont délégué des pouvoirs aux autorités centrales et non vice versa. Ainsi, les fonctionnaires sont des servants de la société civile et non pas le contraire. Ce qui veut dire, au chapitre des responsabilités, que nous sommes tous individuellement responsables de la qualité de la vie publique.

Ensuite, il y a la liberté d'association, de parole et de mouvement. De plus, on n'accepte pas le recours à l'intimidation par la force (autre que par les autorités dûment autorisées) ni la discrimination par la loi. Ce qui se réduit à la conviction qu'il y a une société civile dont la finalité et les prérogatives dépassent celles du pouvoir étatique temporel.

Quant à notre sous-culture juridique, l'ensemble de conventions en question ont plus fait l'objet d'une codification. Défense d'arrestation arbitraire et de détention sans mandat (*habeas corpus*) et la doctrine selon laquelle tout accusé est innocent jusqu'à preuve du contraire. Droit à un procès par ses pairs en matière criminelle et le fait que tout procès est public. Pour ce qui est de la loi, elle doit être respectée par tous, même par l'État — l'égalité devant la loi — et la loi ne peut pas être rétroactive. Finalement, dans tout procédé de caractère légal qui nous concerne, le droit d'être entendu et, si on veut, représenté par un avocat.

Les conventions et pratiques qui constituent notre culture économique, bien que moins explicites pour le citoyen moyen, n'en existent pas moins. Avant tout, il y a le fait de la propriété privée: le droit de posséder une propriété qui n'appartienne ni à la collectivité ni à l'État, d'en jouir et d'en disposer. Toutefois, ce fait de pouvoir posséder quelque propriété privée comporte aussi une responsabilité envers nos semblables, avec les conséquences que peut avoir l'usage qu'on fait de sa propriété. Il y a aussi la notion de contrat, les droits et les responsabilités qui vont de pair. Il y a le droit de pouvoir disposer de notre force de travail et d'en recevoir compensation.

Et en dernier lieu, il y a le postulat selon lequel — bien qu'il soit la base matérielle de toutes nos libertés, de notre prospérité et le rayonnement de nos sociétés libérales — l'économique ne doit pas être une finalité en soi. C'est un moyen au service de la liberté, le bien-être et la postérité... «l'économique, ce n'est rien que l'argent.»

Il est sûr que selon l'appartenance ethno-culturelle, qu'on soit francophone ou anglophone d'origine, qu'on soit d'une tradition catholique, protestante ou autre et selon la classe sociale d'où l'on vient, l'intensité avec laquelle ces règles ont été internalisées varie; néanmoins, elles constituent les règles du jeu de la société québécoise... et ceci en dépit de ce que peuvent prétendre certaines autorités ecclésiastiques ou certains radicaux politiques. L'histoire du Québec, avec ses revers et ses péripéties, est ainsi faite; et sa pérennité, en grande partie, en dépend.

Ces règles sont, comme nous l'avons dit plus haut, parties intégrantes de la nécessaire culture publique commune. Cette culture publique ne se réduit pas, toutefois, aux règles du jeu. Toute culture publique doit nécessairement comprendre un véhicule de communication commune, une langue — sans qu'elle soit nécessairement leur langue — que tout le monde comprend. Au Québec, cette langue ne peut être que le français, et ceci parce que toute culture publique est aussi le produit d'une expérience historique spécifique. C'est ce caractère historique qui fait en sorte que la langue commune soit le français et que le système d'institutions politiques soit d'inspiration britannique; ce qui souligne le fait que cette expérience historique spécifique se nourrit d'une plus grande tradition culturelle.

Donc, pour arriver à circonscrire ce qui pourrait être la culture publique du Québec, il faut ajouter aux règles du jeu une langue, une expérience historique spécifique et une tradition culturelle plus grande qui, elle, est celle de la civilisation occidentale avec son inspiration gréco-judéo-chrétienne et sa manifestation européenne (surtout française et anglaise).

Pour revenir à l'immigration, les immigrants actuels et potentiels gagneraient à ce que les règles du jeu leur soient exposées, pour qu'ils puissent s'y aligner et en exiger également le respect de tout ceux avec ils font affaire. Les rapports entre les immigrants et les non-immigrants risqueront d'être moins ambigus, et par conséquent, plus détendus. Quant à la culture publique commune, elle ne se diffuse que par la socialisation (dans la famille, l'entourage immédiat et à l'école) et, au pire, par l'acculturation (une re-socialisation à l'âge adulte). Pour que cette socialisation des enfants des immigrants puisse se faire, il faut mettre de côté la doctrine qui voudrait que toutes les cultures soient égales.

Au Québec, si culture publique commune il y avait, les exigences de la transmission, diffusion et respect de cette culture se devraient d'avoir priorité sur les exigences de toute autre culture. Ce qui veut dire que les règles du jeu doivent être appliquées, que les citoyens doivent apprendre le français, que l'histoire de cette société, dans toutes ses manifestations (indigène, française, britannique et américaine) doit être enseignée à tous les jeunes et mise en évidence symboliquement; et que les valeurs de la tradi-

tion occidentale priment sur celles des autres civilisations. Ceux qui ne sont pas d'accord sont libres de partir. Si jamais la prospérité, la liberté et le bien-être que cette société procure à ses membres devaient souffrir d'un accroc à cette culture publique, ceux qui nous ont demandé de la «relativiser» risqueraient d'être parmi ceux qui en voudraient — alors qu'il serait trop tard — à ceux qui auraient cédé l'essentiel.

En dernière analyse, une immigration plus considérable au Québec serait possible dans la mesure où cette culture publique commune aurait cours, et ceux qui voudraient infléchir cette culture pour accommoder des exigences contraires de leur culture risqueraient de compromettre l'ouverture dont ils ont pu bénéficier et dont d'autres pourront bénéficier.

Mais l'obligation de respecter l'intégrité de cette culture publique ne concerne pas uniquement l'immigrant: l'obligation est aussi présente, et d'une façon plus exigeante parce qu'ils détiennent les clefs du pouvoir social, chez ceux qui ont été socialisés dans la société hôte. On ne peut pas s'attendre à ce que l'immigrant nous prenne au sérieux, si ceux qui ont le véritable pouvoir passent outre.

Pour illustrer ce propos, je n'invoquerai pas les exemples trop faciles de la brutalité policière ou de la discrimination contre des citoyens immigrants dans l'embauche au secteur public. Plutôt, justement parce qu'il faut se fixer un standard élevé si nous voulons mériter le respect des immigrants, j'invoquerai quatre incidents de la vie publique et politique de la dernière décennie, englobant ainsi les périodes péquiste et libérale.

Par exemple, la Loi 101 — véritable instrument d'édification d'une culture publique — enfermait dans ces dispositions relatives à la langue d'instruction des enfants d'immigrants une disposition rétroactive: malgré des mesures transitoires, un immigrant allophone qui était venu au Québec avant l'entrée en vigueur de la loi en août 1976 et s'attendait à ce que son enfant soit scolarisé en anglais s'est fait enlever cette possibilité.

Plus tard, en 1984, le ministère de l'Éducation a rétroactivement exercé une ponction financière sur l'année fiscale 1982-1983 des commissions scolaires, et ceci, en dépit du respect de la part des commissions scolaires des normes budgétaires du minis-

tère. Cet abus de pouvoir par l'autorité centrale constituait une atteinte à la responsabilité financière et la juridiction des autorités locales. Effectivement, le pouvoir central, à cours d'argent, est allé « voler » de l'argent aux contribuables locaux dont les élus ont eu le malheur de trop bien gérer leurs avoirs.

De nos jours, en 1988, on assiste au spectacle d'un gouvernement qui justifie son action (ou refus d'agir) sur la question de l'affichage unilingue, en invoquant la nécessité de maintenir la paix sociale; ce qui équivaut à céder à la menace de l'intimidation. Si le gouvernement lui-même invoque comme principe la nécessité de céder devant une menace de désordre, est-ce que le citoyen seul peut faire autrement? Heureusement, lorsque l'Assemblée législative lui demandait le consentement royal pour le « bill des indemnités » voté par des députés francophones, consacrant ainsi le gouvernement responsable, Elgin — qui avait à ses trousses une foule anglaise émeutée qui a fini par incendier le parlement et le chasser de la ville — n'a pas refusé, par peur de voir troubler la paix sociale.

Et tout dernièrement, le gouvernement du Québec, en faisant en sorte que les immigrants investisseurs (pas des immigrants « entrepreneurs ») puissent acheter — en prêtant un quart de million de dollars, à un taux d'intérêt réduit pendant trois ans aux institutions financières du Québec — la citoyenneté canadienne, plaçait l'avantage économique comme finalité suffisante. Malgré l'énormité de ce qui est proposé — la vente de la citoyenneté —, le média québécois se tait ou refuse d'admettre le problème qui a été clairement exposé par le ministre fédéral de l'Immigration, monsieur Bouchard.

Citer ces quatre incidents comme des manquements sérieux à notre culture publique pourra sembler à plusieurs d'un zèle exagéré; pourtant, exiger de l'immigrant qu'il subordonne la pleine expression de sa culture à la nôtre, c'est une exigence que seuls ceux qui font la preuve de leur propre sérieux peuvent faire impunément.



La restructuration des organisations: le Québec peut devenir une terre de prédilection

par MARCEL LAFLAMME, Ph.D.

Mise en situation

L'une des tendances lourdes observées tant dans les pays communistes que capitalistes renvoie à la restructuration des organisations de travail dans le sens de l'instauration de nouvelles relations patronales ouvrières: la *Perestroïka* en Russie, l'actionnariat ouvrier dans la municipalité de Shenyang en Chine, de nouvelles structures de propriété, de gestion et de partage des bénéfices dans les économies occidentales.

Le tout s'effectue sous l'effet d'un ensemble de facteurs diversifiés, plus ou moins intenses: l'interdépendance des économies, la crise des années 81-82, l'émancipation économique et culturelle des travailleurs, l'âpreté de la concurrence, etc.

La problématique et les objectifs poursuivis tendent à converger: mobilisation de l'intelligence des travailleurs, concentration sur l'excellence, la qualité de vie, la flexibilité, l'innovation, l'autonomie, la responsabilité, bref la dynamisation et l'humani-sation des organisations de travail.

L'économie québécoise n'échappe pas à cette mutation; le mouvement est enclenché au niveau des quatre grands acteurs:

État, patronat, syndicat et système coopératif. Nous nous permettons même d'avoir une longueur d'avance en Amérique concernant beaucoup de programmes: le REA, le Fonds de solidarité des travailleurs, les sommets socio-économiques, les coopératives de travail, etc. En secteur public, l'impersonnalisation des appareils donne lieu à un mouvement de décentralisation, de déréglementation et de désinstitutionnalisation.

D'autre part, au plan international, les échéances d'un nouvel ordre économique se fait de plus en plus pressantes, considérant la dette de 1 000 milliards\$ des pays du Sud, l'instabilité du système monétaire, la crise écologique aiguë, les déceptions des idéologies dominantes, capitalistes ou marxistes... En contrepoids aux impérialistes et à la technocratie internationale, de nombreux pays visent l'instauration d'une économie autonome, à visage humain, plus juste et respectueuse de l'environnement.

Prospective...

Dans ce contexte transitoire, le Québec, à l'instar de nombreux pays, recherche de nouvelles voies assurant plus d'équité et de dynamisme tant dans les secteurs publics que dans les secteurs privés.

En secteur privé, le grand problème est celui du partage équilibré des biens de production. Réaliser la justice dans la liberté pourrait impliquer l'énoncé de décrets proposant un partage tripartite de la propriété des entreprises:

- $\frac{1}{3}$ aux travailleurs qui y œuvrent;
- $\frac{1}{3}$ aux investisseurs pour leur esprit d'entreprise;
- $\frac{1}{3}$ en propriété publique, en raison de la destination universelle des biens.

Actuellement, il existe déjà différentes formes mixtes d'investissements entre la Caisse de dépôt et de placement ou les sociétés d'État, avec des propriétaires privés ou entre ceux-ci et les travailleurs. On pourrait miser sur ces expériences acquises pour élaborer un modèle apte à être implanté sur une grande échelle.

En secteur public, le défi à relever est celui où l'État assure un maximum de coordination sociale tout en intervenant le

moins dans les détails de la gestion. La démocratisation et la décentralisation pourraient s'effectuer au moyen des coopératives à fins sociales. Par exemple, à Sherbrooke, dans le secteur éducatif, les coopératives d'enseignement, aux niveaux primaire et secondaire, répondent à cet objectif et donnent de très bons résultats. D'autre part, en Espagne, des coopératives hospitalières assument les soins de santé en conformité aux politiques gouvernementales. L'avantage de la coopération, c'est d'être à mi-chemin entre la privatisation et l'étatisation, jouissant de la liberté qu'offre le privé et de la justice qu'offre le collectivisme.

En conclusion, nous pouvons estimer que de nombreuses issues existent face à une administration publique tentaculaire ou face à un secteur privé concentré entre les mains de quelques grandes fortunes. Le moment approche où la restructuration des organisations s'effectuera davantage dans le sens du véritable bien commun.



L'histoire de l'éducation au Québec

par RICHARD LECLERC

II. La Conquête anglaise: période de changements et de misères en éducation (1759-1800)

La Conquête de la Nouvelle-France par les Britanniques qui avait débuté en 1759 par la prise de Québec et par celle de Montréal en 1760 est confirmée le 10 février 1763 par la ratification du Traité de Paris. Par cette convention, la France cède à la Grande-Bretagne l'Acadie, le Canada, le Cap-Breton, toute la contrée qui s'étend sur la rive gauche de la rivière Mississipi, ainsi que tous les biens qu'elle possède en Amérique du Nord.

Dans les mois qui ont suivi l'homologation de cette convention, le roi de Grande-Bretagne, George III (1738-1820), édicta par la Proclamation royale du 7 octobre 1763 les orientations politiques et administratives futures de l'ancienne colonie française. Par ce geste, la Couronne britannique démontre sa volonté de démanteler les institutions politiques et administratives françaises afin de mieux y imposer son modèle. On assiste ainsi à la formation de la «province of Quebec», où l'on permet aux habitants du Canada de pratiquer la religion catholique dans la mesure où les lois du Royaume-Uni le permettent. Malgré cette dernière ouverture, les communautés religieuses n'ont plus le droit de recruter de nouveaux disciples et les catholiques ne peuvent œuvrer dans l'administration gouvernementale, à moins de renier leur religion, par un serment d'allégeance (Serment du test) à la Couronne britannique. Fort peu de francophones vou-

lurent se soumettre à ce critère d'embauche, ce qui eut pour effet d'entraîner une désertion massive à tous les paliers de l'administration coloniale du peuple fondateur de la Nouvelle-France.

Ajoutons que par ce traité qui tient lieu de première constitution canadienne, on édicte que toutes les écoles seront dorénavant construites devront dispenser un enseignement protestant en langue anglaise, ce qui constitue une tentative clairement avouée d'assimilation des francophones par le biais des institutions scolaires.

La guerre de la Conquête touche surtout les écoles situées dans la région immédiate de Québec. Quant à celles qui sont à Montréal, Trois-Rivières et en régions rurales, leurs activités se poursuivent normalement, même dans les pires instants du conflit opposant la France à la Grande-Bretagne.

C'est ainsi que débute un des plus tragiques moments de l'histoire du Québec. Le pays qui venait de subir les affres des hostilités est désorganisé, les classes dirigeantes et les administrateurs néo-français sont retournés dans la mère-patrie, laissant le peuple maître de son seul destin. On assiste à une baisse importante des effectifs ecclésiastiques dans la colonie, en raison des restrictions imposées par le conquérant qui les prive de nouvelles recrues. Les communautés religieuses se voient obliger de fermer certaines institutions scolaires qu'elles avaient édifiées sur le territoire, en raison de leur destruction par l'envahisseur ou de leur réquisition pour des desseins gouvernementaux.

Le collège des Jésuites, ainsi que l'école de Mathématiques et d'Hydrographie, durent suspendre leurs activités dès 1759 et ce jusqu'en 1871, afin de permettre à l'armée britannique d'occuper et de transformer cette prestigieuse institution en caserne militaire. La Compagnie de Jésus elle-même dépossédée (la Couronne anglaise ayant saisi ou détruit le patrimoine immobilier qu'elle disposait dans la colonie), malgré une tentative de réouverture en 1761, dut renoncer à ses obligations et à sa mission éducatrice pour quelques décennies, faute de ressources humaines et pécuniaires suffisantes.

La paix retrouvée, on assiste à la remise en opération de certaines institutions scolaires qui avaient pignon sur rue avant les événements de 1759. Le Séminaire de Québec, qui jusque-là

avait dispensé des cours destinés uniquement aux futurs prêtres, accueillie dès sa réouverture en 1765 tous les écoliers qui désirent poursuivre des études avancées, sans tenir compte de leur choix de carrière, qu'ils soient laïques ou ecclésiastiques.

Malgré tout, on assiste à un recul important des progrès si minces qu'ils soient réalisés depuis le début de l'aventure française en terre d'Amérique. Les institutions scolaires voient la qualité de l'enseignement qu'ils dispensent sérieusement compromise en raison d'une baisse marquée de leurs effectifs enseignants, ainsi que par une pénurie généralisée d'outils pédagogiques. Les quelques manuels scolaires qui parvenaient de la France étaient plus souvent qu'autrement saisis par les autorités douanières, constituant du matériel de contrebande aux yeux des Britanniques. Cette pénurie de livres entraîna une situation plutôt pénible pour nos institutions scolaires qui durent prendre des mesures drastiques, comme nous le prouve cet exemple plutôt dramatique. À l'école des Ursulines de Trois-Rivières, la seule grammaire que possédaient les religieuses dut être attachée à une table. Les élèves, tour à tour, devaient s'y asseoir afin de consulter la leçon du jour, sous l'œil attentif du maître qui seul pouvait tourner les pages dans le dessein de prolonger la vie de ce précieux ouvrage.

Au moment de la Conquête, il n'existait aucune école anglo-protestante dans la colonie. Le clergé protestant soutenu par les parents anglophones, soucieux de voir la jeunesse britannique fréquenter des institutions où elles ne seraient pas exposées aux préceptes religieux catholiques et à la langue française, exercèrent des pressions importantes sur le gouverneur afin d'obtenir des maisons d'enseignement qui transmettent les valeurs anglo-saxonnes.

Le premier maître de la colonie, dénommé Patrick Mc Clement, qui enseigne la langue anglaise, arrive à Québec en septembre 1765 et la première école anglo-protestante ouvre ses portes un an plus tard dans la Vieille capitale. Ainsi, bon an mal an, entre 1768 et 1860, une trentaine d'écoles élémentaires anglophones sont établies dans les principaux centres du Québec.

À la fin du XVII^e siècle, le nombre des établissements scolaires dans la colonie pouvait s'établir comme suit: une quaran-

taine d'écoles élémentaires catholiques réparties entre les régions de Québec, Trois-Rivières, Montréal, ainsi qu'une trentaine localisées dans les zones rurales. Quant à l'enseignement secondaire, il était dispensé au séminaire de Québec et au collège de Montréal dès 1773. Pour ce qui est des institutions anglo-protestantes de niveau primaire, inexistantes jusqu'à la Conquête, on en recense en 1800 une vingtaine réparties dans les trois grandes villes de la colonie, ainsi qu'à Sorel et à Gaspé.

Ne possédant pas d'institutions scolaires qui leur soient propres, les dirigeants anglophones, ne voulant point abandonner leurs concitoyens, établissent rapidement plusieurs écoles sur le territoire québécois et ce au détriment des francophones qui malgré une croissance démographique importante sont plus ou moins ignorés par ces mêmes autorités. Ainsi, vers 1790 les anglophones possèdent une école pour chaque 588 habitants, tandis que les francophones n'en eurent qu'une pour 4 000.

Au cours de la période étudiée, la population de la «province of Quebec» augmente rapidement, passant de 69 810 en 1765, à 113 012 en 1784, puis à 161 311 en 1790. Signalons qu'environ 80% des citoyens du pays résident en région rurale, occupés aux travaux agricoles ou forestiers. Cette progression rapide s'explique par un taux de croissance naturel très élevé chez les francophones et par l'arrivée massive des Loyalistes. Les Loyalistes sont des incondtionnels au trône britannique qui ont déserté les territoires anglais situés au sud du Québec où l'on s'était libéré en 1776 du joug du colonisateur britannique, afin de former une nation indépendante et prospère, les États-Unis.

Les francophones dépossédés de leurs pouvoirs politiques, économiques et administratifs ne voient plus l'intérêt qu'auraient leurs enfants à fréquenter les institutions scolaires, sachant que les carrières les plus prometteuses dans le gouvernement colonial ne leur sont plus destinées. Cette conjoncture, alliée au manque de matériels didactiques, d'instituteurs et au repli des francophones vers les régions rurales, eut pour effet de favoriser un analphabétisme quasi généralisé dans la population. Dès lors, on assista au développement de l'indifférence face à une éducation de qualité pour le peuple.

Soucieuse de contenir l'insatisfaction des francophones et des anglophones face au gouvernement colonial en place depuis 1763 et d'éviter l'agitation et la contestation au Québec comme cela se produira aux États-Unis, la Grande-Bretagne se montra ouverte à certaines réformes.

L'Acte de Québec qui fut voté par le Parlement britannique en 1774 reconnaît, pour la première fois depuis la Conquête, le droit aux francophones de parler leur langue, de pratiquer la religion catholique et d'œuvrer dans l'administration publique, le Serment du test ayant été aboli. Par cette nouvelle constitution, le territoire québécois vit sa superficie tripler par l'extension de ses frontières jusqu'à la côte est labradorienne et vers l'ouest jusqu'à la vallée de l'Ohio.

Puis, en 1791, dans le dessein d'améliorer l'Acte de Québec, l'Acte constitutionnel est entériné par Londres. Cette nouvelle constitution a pour effet de diviser la «province of Quebec» en deux parties, soit le Haut-Canada et le Bas-Canada et d'instituer pour chacun de ces entités territoriales, une Chambre d'assemblée élective. Ces mesures novatrices furent prises par la métropole afin de satisfaire les Loyalistes qui réclamaient un gouvernement qui leur soit propre, ainsi qu'un district séparé des francophones.

Néanmoins, ces derniers, même s'ils composaient 88% de la population du Bas-Canada et occupaient la majorité des sièges à la Chambre d'assemblée, se virent imposer par le Parlement britannique l'adoption dans la langue de Shakespeare des textes officiels et de la législation, la traduction française pouvant être effectuée; mais celle-ci n'avait pas force de loi dans l'administration ni dans les cours de justice de la colonie.

Malgré le changement de métropole, sur le plan administratif le régime scolaire demeure, jusqu'au début du XIX^e siècle, une affaire strictement privée relevant des autorités religieuses. Constatant le peu d'intérêt que manifestaient les francophones à adopter la langue et la culture anglaises par l'entremise des maisons d'enseignement, le gouverneur général Guy Carleton (1724-1808), qui portait le titre de Lord Dorchester, constitua en mai 1787 une commission d'enquête dont le mandat était d'étudier et de recommander des solutions afin de rehausser le niveau

de scolarisation des habitants de la colonie. De plus, la commission était habilitée à proposer des recommandations face aux formules de rechange qui s'offraient afin de soutenir financièrement cette opération. Composée de neuf membres, dont cinq sont d'origine anglaise et quatre d'ascendance française, la commission était présidée par le juge en chef de la colonie, William Smith (1728-1793).

Malgré les bonnes volontés qui ont soutenu la création de cette commission, c'est l'évêque anglican d'Halifax, monseigneur Charles Inglis (1734-1816), qui est le véritable artisan des principales propositions contenues dans le rapport déposé en 1789. Une telle intervention du pouvoir ecclésiastique fut suscitée par l'inertie des commissaires à remettre leurs recommandations. Outil d'assimilation pour mgr Inglis, le nouveau système scolaire se devra d'instruire les francophones dans la langue de Shakespeare et ainsi préparer à long terme leur conversion au protestantisme. L'objectif fondamental qui sous-tendait cette réforme devant être de trouver les moyens de mieux assimiler les francophones à la langue du conquérant.

Opération d'envergure destinée à doter la colonie d'un véritable système scolaire, ce premier essai d'élaboration d'un cadre structurel s'avéra un échec. Les commissaires déposèrent leur rapport en novembre 1789. Révolutionnaires par leurs suggestions, ils proposèrent pour la première fois une ébauche de structure scolaire pour la colonie. Ce système, sous la direction du gouverneur général, serait à la charge pleine et entière de l'État et dispenserait un enseignement gratuit accessible à tous, tout en étant non confessionnel.

À ces principes les membres de la commission apportèrent la suggestion que chaque paroisse de la colonie soit pourvue d'une école primaire où l'on enseignerait les matières fondamentales utiles à tout citoyen, telles la lecture, l'écriture et les mathématiques. De plus, chaque comté serait doté d'une maison d'enseignement où l'on dispenserait des cours de mathématiques appliquées, d'arpentage, de navigation et de grammaire. Dans cette structure, une université d'État, bâtie sur le modèle des institutions européennes, coifferait le tout en orientant et en dirigeant, un peu comme le ferait un ministère de l'Éducation, le système scolaire.

Cet institut d'études supérieures dispenserait des cours avancés en arts, en sciences, en lettres, tout en assurant la formation des maîtres. Cependant, cette université ne serait pas autorisée à dispenser l'enseignement de la théologie, dans le but de sauvegarder le caractère neutraliste du système.

Au point de vue gestion, cette institution d'enseignement supérieure serait, en vertu du rapport des commissaires, dirigée par un conseil de direction composé à parts égales de membres des clergés protestant et catholique, ainsi que de laïques issus de ces deux confessions. Quant au financement de l'ensemble de ce réseau, il émanerait des revenus que l'État tirerait des propriétés saisies à la Compagnie de Jésus et de subsides en terres distribués aux institutions scolaires.

Ce rapport ne créa pas l'unanimité au sein du clergé catholique. Les évêques Jean-François Hubert (1739-1797) et Charles-François Bailly de Messein (1740-1794), auxquels la commission avait demandé de lui soumettre leurs positions quant à la création éventuelle d'une université, déposèrent des mémoires diamétralement opposés relativement à ce projet. Mgr Hubert exprime son désaccord en alléguant dans un premier temps que la population du Bas-Canada n'est pas assez nombreuse pour justifier un tel établissement. Deuxièmement, l'institution que l'on propose serait neutre, donc dirigée, selon ses propos, par «des hommes sans préjugés», laïques et sans mœurs, ce qui est inacceptable pour l'Église.

Quant à mgr Bailly de Messein, qui est coadjuteur de l'évêque de Québec, il est favorable au projet de création d'une institution supérieure dans l'intention de contribuer à l'éducation du peuple. Contrairement à son supérieur, il ne s'oppose pas à la non-confessionnalité de l'université, alléguant que les religions protestante et catholique seront ainsi mieux protégées.

À contre-courant de mgr Hubert, un groupe de citoyens résidant à Québec déposa auprès de Lord Dorchester une pétition comptant 175 noms et intitulée *L'humble requête*. Répartis à parts égales entre anglophones et francophones, se recrutant surtout parmi les notables et les bourgeois, ces signataires réclament la création de l'université le plus rapidement possible, afin de favoriser l'avancement des sciences, des lettres et des arts au Québec.

Rejeté par mgr Hubert, par une majorité d'ecclésiastiques québécois ainsi que par Rome, ce projet d'organisation scolaire sera relégué, à la fin de 1790, aux calendes grecques par Lord Dorchester, jusqu'à ce qu'une proposition de rechange soit adoptée en 1801, afin de ne point heurter le clergé catholique.

Montréal, à l'image de ce qui se passait dans la Vieille capitale, fut soulevée par les discussions relatives à la fondation d'une université qui fonctionnerait sans subsides étatiques. Les Sulpiciens, communauté religieuse, proposèrent et demandèrent à Lord Dorchester une charte, afin d'établir dans la ville de Montréal un collège dont le but serait d'encourager l'enseignement supérieur dans la colonie. Sous la direction de l'évêque de Québec, cette institution de confession catholique dispenserait, pour n'en citer que quelques-uns, des cours de langues française, latine et anglaise, de philosophie, de mathématiques, d'arpentage et de navigation. Nonobstant, William Smith, président de la commission d'enquête sur l'éducation, s'objecta et refusa catégoriquement cette demande, car elle octroyait aux catholiques une autonomie dangereuse. Par ailleurs, les Britanniques ne voulaient pas que les Sulpiciens financent les activités de leur institution supérieure au moyen des biens que le gouvernement colonial leur avait confisqués au lendemain de la Conquête.

En terminant la présente section, sans le moindre doute, nous pouvons conclure que cette période fut généralement défavorable pour le développement de l'éducation au Québec, notamment pour les franco-catholiques qui furent les grands orphelins de la Conquête de 1759. Cependant, cette époque marquera, en raison de la commission d'enquête sur l'éducation, une ère de transition qui favorisera l'élaboration d'une véritable structure scolaire apte à mieux pourvoir les besoins intellectuels des citoyens québécois.



Les frontières protégées, clé de voûte de la question démographique au Québec

par MICHEL BROCHU

Une des préoccupations centrales du Québec et de la Ligue d'Action Nationale, au premier chef, au cours de 1987 et 1988, a été la crise démographique aiguë que connaît actuellement le Québec qui voit se profiler, à l'horizon du XXI^e siècle, un lent déclin de sa population.

Cette situation tient à plusieurs causes qui sont reliées les unes aux autres et dont les effets, s'additionnant les uns aux autres, se sont démultipliés et accélérés depuis 3 décennies.

La première cause enclenchante, très rarement évoquée, a été le bouleversement de fond en comble du système d'éducation québécois accompagné, sauf de rares exceptions, d'une laïcisation effective des nouveaux complexes scolaires.

Il faut aussi compter comme cause de l'affaiblissement de la population, l'esprit de libéralisation de la morale et l'attitude laxiste des catholiques québécois face aux problèmes de la vie, ce qui a entraîné une désaffection certaine envers plusieurs principes moraux: par exemple, le principe du respect de la vie face à

la question de l'avortement et le sens de la responsabilité parentale dans l'éducation.

Intimement liée aux «libérations» qui précèdent, se situe le mouvement de libération de la femme dont les buts et les fruits aussi ont été: l'égalité, à tous points de vue, avec l'homme, le rejet de la maternité ou l'acceptation de la maternité différée et exceptionnelle, ce qui, le plus souvent, s'est traduit dans la réalité par un enfant unique; enfin, l'indépendance économique par rapport à l'homme qui a souvent débouché sur le rejet du mariage sous 2 formes: le célibat voulu et permanent et le divorce qui contribuent, de façon tristement efficace, à l'abaissement du taux de natalité.

Le Québec, au cours du dernier quart de siècle, a donc connu toutes les libérations, moins deux: libération du cadre de l'éducation traditionnelle, voulue et planifiée par la Commission Parent, libération vis-à-vis du respect de la vie, libération vis-à-vis des principes religieux et moraux, libération de la femme. Toutes ces libérations ont eu des incidences cumulatives et croissantes sur l'évolution de la natalité au Québec.

On doit constater que deux libérations ne sont pas au rendez-vous: d'une part, la libération économique (à peine amorcée) et, d'autre part, la libération de la maîtrise du destin politique du Québec par les Anglo-Saxons (dont les Québécois, par manque de courage et par manque de flair politique, n'ont pas encore ressenti la nécessité pourtant vitale).

Relativement à la question de la dénatalité, il est patent pour tout homme réaliste et sensé que, parmi les révolutions synthétisées plus haut et passées dans les faits de la vie sociale et familiale du Québec, aucune n'est réversible de façon prévisible: il est donc peu probable que puisse être inversée la tendance actuelle de la courbe démographique du Québec.

Devant ce constat, auquel bien peu ne peuvent souscrire, il convient de voir les choses autrement, en regardant du côté de quelques pays à population inférieure ou égale à 5 000 000 d'habitants, à croissance démographique faible ou nulle et à langue unique ou dominante à plus de 90%. C'est précisément le cas de l'Islande, du Danemark, de la Norvège et de la Finlande, dont nous évoquerons brièvement la situation démographique et de leur avenir national.

— L'Islande est un pays insulaire de population très faible (238 000 habitants) et qui, en raison d'une pauvreté chronique, est condamné à n'avoir qu'une population à très lente croissance.

La langue unique de cet État est l'islandais qui, à titre officiel, au moins, n'est parlé nulle part ailleurs au monde.

— Le Danemark est un pays de 5 111 000 habitants qui forme un prolongement continental et insulaire au Nord de l'Allemagne, auquel il faut ajouter l'archipel des Féroé (littéralement îles lointaines) et le demi-continent du Groenland. Tous ces territoires regroupent une population dont la croissance est extrêmement lente et la langue de cet ensemble est le danois à plus de 95% de la population, les 5% restant parlant l'esquimau (variété du Groenland).

Il convient de rappeler que le danois n'est pas parlé officiellement en dehors des trois parties précitées du Royaume du Danemark.

— La Norvège est un autre pays scandinave de faible population à croissance très modérée avec 4 159 000 habitants ayant le norvégien pour langue unique; cette langue harmonieuse n'est parlée officiellement qu'en Norvège continentale et dans les quelques îles relevant de sa souveraineté: archipel du Svalbard, île de l'Ours, île Bouvet, île Jan-Mayen.

— La Finlande, enfin, est un pays de superficie moyenne, à population faible (4 894 000 habitants) selon le critère établi dans cet article, et dont la langue nettement majoritaire est le finnois qui n'est parlé qu'en Finlande, avec une minorité de 8% de la population parlant suédois et 1% le lapon. Il est connu que le finnois n'est parlé officiellement qu'en Finlande même.

Outre les traits généraux décrits ci-haut (population faible et taux d'accroissement lent), on note pour les pays évoqués deux dénominateurs communs liés l'un à l'autre: d'une part, chaque territoire est souverain d'une souveraineté qui a été conquise par la force ou par la diplomatie à une nation plus ambitieuse et conquérante; d'autre part, malgré une population modeste et à faible taux de croissance, dans aucun des pays mentionnés la langue massivement majoritaire ou unique, peu répandue et, en principe, fragile, n'est en péril du fait d'une

démographie statique ou déclinante et dans aucun pays, non plus, l'existence même des populations danoise, islandaise, norvégienne et finnoise n'est menacée d'extinction, de fragilisation ou de submersion par d'autres peuples.

Pourquoi donc en est-il ainsi, alors que toutes ces menaces pèsent sur l'avenir du Québec?

La réponse apparaît comme évidente: c'est que chacun des pays concernés est protégé par des frontières d'État souverain et qu'à l'intérieur de celle-ci, chaque pays est maître de l'immigration et de la protection de sa langue nationale, si peu parlée soit-elle à l'extérieur.

Dans ces conditions, chacun des pays précités est assuré de la pérennité de sa population et donc de son existence, même si, pour quelques années ou pour quelques décennies, sa croissance démographique est faible, nulle et même régressive.

En principe, il n'en va pas autrement pour le Québec, mais en principe seulement, car il ne possède ni frontière réelle, ni pouvoir législatif contraignant dans les domaines de l'immigration et de la langue où des lois dûment votées sont renversées par les tribunaux d'une autre juridiction et où, en matière d'immigration, le dernier mot revient toujours à cette autre juridiction. Dans ces conditions, la défense de la démographie, notamment par une immigration contrôlée et orientée, relève de l'utopie.

Quelle est donc la solution à cette impasse où le Québec se trouve placé?

La solution logique est d'inverser les termes du problème, c'est-à-dire qu'il est impérieux pour le Québec de conquérir d'abord son indépendance pour arriver à maîtriser efficacement son avenir démographique et, par la même occasion, le destin et le rayonnement de la langue française. Il convient donc que tout ce qui compte comme Sociétés nationales au Québec donne la primauté absolue à la conquête de frontières qui seront le rempart à l'abri duquel le Québec pourra élaborer, sans entraves, une véritable politique de développement démographique.

Le Québec ne fera alors que suivre l'exemple des pays cités, pour lesquels l'Indépendance a été un préalable nécessaire à la réussite de tout autre projet à l'échelle nationale.

Le Québec ne peut échapper à cette dure et inéluctable loi géopolitique: il s'y est pourtant essayé avec acharnement en ce qui concerne la langue française, mais le gouvernement qui le tient en tutelle, d'un gant de fer dans une main de fer, s'emploie à réduire à néant les effets de cette loi.

Il ne fait aucun doute que la période suivant immédiatement l'indépendance verra la démographie se redresser rapidement, dans le sens quantitatif et qualitatif que le gouvernement de la République du Québec voudra lui imprimer: c'est dans ce sens que les frontières font prime sur la question démographique et qu'une croissance démographique stagnante (comme c'est le cas au Danemark) ou en déclin, peut très bien ne pas mettre en cause l'existence d'un pays (Danemark, Finlande) ou d'États-Nations, comme c'est le cas en Islande ou en Norvège.

La clé du salut démographique du Québec réside, d'abord et avant tout, dans l'indépendance, sinon c'est la voie toute grande ouverte vers l'abaissement et la déliquescence de tout ce qui est vital pour le Québec: démographie, langue française, valeurs traditionnelles. L'exemple de l'Islande de la Norvège, du Danemark et de la Finlande est une preuve que l'indépendance est un absolu pour un pays. Il reste au Québec à le comprendre.



En marge de l'actualité nationale

par ROSAIRE MORIN

Quelle heure est-il?

Hier, 1962, c'était l'aube de l'émancipation nationale... Des instruments de libération étaient mis en place. Leurs objectifs étaient clairs. Hélas, à la première difficulté, on a changé les buts plutôt que de trouver les moyens efficaces qui auraient assuré leur réalisation. Ainsi, la révolution tranquille a manqué le bateau... Les espérances sont devenues des illusions.

Malgré les déceptions ressenties, au début des années 1970, le Québec semblait conserver sa capacité d'expression. La CEQ produisait «son manuel du 1^{er} mai». La CSN nous invitait à ne compter «que sur nos propres moyens». La FTQ incitait l'État à devenir un levier de développement.

Puis, le PQ prend le pouvoir. Il mobilise toutes les forces de la nation. Des mesures progressives sèment l'espoir, mais la période grise qui suit le référendum rend sceptiques les personnes les plus enthousiastes. Elles ont interprété comme une défaite l'événement qui en soi constituait une victoire. La moitié des francophones avaient dit «OUI».

Depuis, le temps est morose et les Québécois sont mélancoliques. Les Canadiens-Français sont un peu perdus dans la brume. Ils se cherchent. Ils n'ont pas d'idées maîtresses. Ils sont dispersés, profondément divisés. Dans ce contexte, il est urgent de définir les éléments d'une doctrine nationale et d'obtenir

autour d'un commun dénominateur la plus large adhésion de nos compatriotes. C'est l'ambition de *L'Action Nationale* de contribuer à cette œuvre. Toutes les personnes qui disent ce qu'elles pensent sont conviées à s'exprimer dans la revue.

Un sénateur nous écrit...

Un sénateur m'écrivait récemment. Après un long moment d'hésitation, je transmets à nos lecteurs le contenu de la lettre:

«Cher Rosaire,

J'ai toujours éprouvé une vive admiration pour la détermination, le courage et l'abnégation qui ont marqué toutes vos luttes. J'admire encore l'effort que vous faites en m'écrivant une troisième fois pour m'inciter à m'abonner à *L'Action Nationale*. J'ai bien failli succomber à la tentation de vous faire plaisir. Mais cela n'aurait pas été honnête: je veux bien que les nationalistes s'expriment, mais il ne conviendrait pas que je contribue à un mouvement qui va à l'encontre de mes convictions: je n'ai jamais été et ne serai jamais nationaliste. Mais, que je sache, le nationalisme n'a jamais manqué de bras au Québec. Acceptez que les miens s'affairent à défendre des causes plus difficiles, souvent impopulaires, qui touchent le droit des individus plutôt que ceux de la collectivité. Ma collectivité à moi, ce n'est ni le Québec, ni le Canada, mais le monde, et mes frères les plus proches sont d'abord les plus pauvres et les plus persécutés. Les Québécois francophones sont plutôt loin sur ma liste de priorité...

Cela étant dit, je vous répète que j'ai le plus grand respect pour des nationalistes dans votre genre.

Amitiés».

L'expression est «honnête». Le sénateur n'est ni nationaliste, ni québécois, ni canadien. Pourtant, les Québécois paient son salaire... et ils ont droit à une défense honnête de leurs droits. Le brave homme d'affaire à «des causes plus difficiles, souvent impopulaires». Il ignore les efforts répétés que les nationalistes doivent accomplir pour aider les «frères... les plus pauvres et les plus persécutés». À titre d'exemple, au cours de la dernière année, *L'Action Nationale* a émis plus de suggestions que

tout le SÉNAT pour améliorer la condition de vie des itinérants, des clochards, des indigents, des miséreux, des va-nu-pieds, des jeunes défavorisés, des assistés sociaux et des chômeurs. Ces personnes, les frères et sœurs de notre sénateur, vivent au Québec et à l'instar de mgr Camara, nous croyons qu'il est d'abord de notre devoir de les aider à sortir de leurs misères et de leur pauvreté et de leur permettre de vivre avec dignité.

Mon cher sénateur, c'est là un aspect fondamental de notre nationalisme. Nous ne refusons pas de soulager la misère des peuples pauvres de l'Afrique ou des autres continents, mais nous croyons devoir travailler pour arrêter la marche grandissante de la pauvreté au pays du Québec, car le Québec, c'est notre pays.

Le Québec, c'est notre patrie. C'est la terre que nos ancêtres ont défendue au prix de leur sang et qu'ils ont enrichie de leur travail, de leurs sacrifices et de leurs luttes. Ma patrie, ce n'est ni la France, ni l'Angleterre, ni le Canada. Ma patrie, mon cher sénateur, c'est le Québec, le sol qui m'a vu naître et grandir. La première place dans mon cœur appartient à ma famille, à ma mère, à mon père, à mon épouse, à mes enfants, à mes frères, sœurs, oncles et tantes. La seconde place revient au prolongement de ma famille, à la patrie québécoise qui a été abandonnée et trahie par trop de ses fils. Ensuite, mais à ce moment-là seulement, ma patrie, c'est l'Afrique, l'Asie, l'Amérique du Sud... Ma patrie, c'est alors toute l'humanité et l'humanité comprend le Canada anglais qui n'a jamais accepté que le Québec soit la patrie et le foyer national des Canadiens-Français.

En terminant, je dis à mon sénateur que tout groupe, que toute politique et que toute personne qui oublie ou qui sacrifie les intérêts de leur patrie à des intérêts étrangers, légitimes mais étrangers, s'opposent au droit naturel qui est une loi fondamentale de la vie humaine.

Trois rois dans les quotidiens

La concentration des médias qui n'inquiète pas notre gouvernement, notre gouvernement c'est celui du Québec, est l'une des faiblesses de la nation canadienne-française. Les lois du marché ne respectent pas la libre expression des opinions. À titre d'exemple, un éditorialiste de *La Presse* n'a pu s'opposer à l'ac-

quisition de Télé-Métropole par son patron, Power, même s'il pensait que l'opération constituait un monopole inacceptable.

Or, Power possède *La Presse*, *Le Nouvelliste*, *La Tribune*, *La Voix de l'Est* et une quinzaine de journaux hebdomadaires. Les frères Black de Toronto gèrent *Le Soleil*, *Le Droit*, *le Quotidien* et une vingtaine de journaux hebdomadaires. Québecor contrôle *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec*, une vingtaine d'hebdomadaires, le *Super-Hebdo* et je ne sais combien de revues. Le seul quotidien libre, *Le Devoir*, est composé, imprimé, livré et financé par Québecor.

Québecor appartient aujourd'hui à Pierre Péladeau. Sera-t-il demain la propriété de Bell Canada? On sait que le géant du téléphone vient d'acquérir 21% des actions de Québecor. Il avait précédemment acquis 33% de Mémotec qui avait absorbé le bijou de Téléglobe, transaction-cadeau du gouvernement Mulroney. Certes, les placements de Bell dans Mémotec et dans Québecor comportent des avantages fiscaux évidents. La compagnie pourra comptabiliser les bénéfices annuels réalisés.

Mais on peut prêter d'autres intentions à Bell. L'entreprise est très loin placée pour viser le contrôle de Québecor, dès que la famille Péladeau sera intéressée à se départir de ses actions. Cette hypothèse n'est pas à rejeter. M. Péladeau a déjà dit qu'il quitterait Québecor le jour où les actifs s'élevaient à 1 milliard\$ et Bell, actionnaire minoritaire de National Pagette, a acheté l'an dernier toutes les actions détenues par l'actionnaire majoritaire, Charles Sirois. Un même scénario est prévisible. Bell est intéressée dans l'impression. L'entreprise s'est impliquée dans les imprimeries Ronalds Federated, il n'y a pas si longtemps. Québecor serait un fleuron qui s'ajouterait à l'empire.

Est-il besoin d'insister sur le rôle de la presse, notamment des quotidiens, dans la vie québécoise. Ne doit-on pas s'inquiéter de la concentration actuelle? Faut-il demeurer indifférent au transfert possible de Québecor à Bell Canada? Serait-il normal que la moitié des quotidiens de langue française appartiennent à des anglophones? Est-il acceptable que la presse quotidienne, *Le Devoir* excepté, appartiennent à trois entreprises financières dont les intérêts ne coïncident pas avec ceux de la nation?

Oublie-t-on que la presse façonne l'opinion? Elle interprète les courants d'idée. Possédée par trois rois fédéralistes, la presse canadienne-française n'est pas canadienne-française. Elle est pire. Elle est commerciale. Elle offre au public ce qu'il demande. Il faut faire de l'argent. Les vols, les procès criminels et les viols rapportent plus de bénéfices que le sens social et le patriotisme.

Ottawa-Québec et les langues officielles

Notre ministre québécois des Affaires canadiennes, monsieur Gil Rémillard, entreprend des négociations avec le Fédéral pour harmoniser les politiques linguistiques qui s'appliqueront au Québec.

Notre nouveau secrétaire d'État fédéral, monsieur Lucien Bouchard, aurait accepté le principe d'une telle négociation. Il reconnaîtrait le respect de la compétence du Québec en matière linguistique. Maître Renard rêve seulement d'encadrer l'action linguistique fédérale dans la Belle Province. Il n'interviendra pas auprès des organismes publics et des entreprises privées relevant de la compétence québécoise.

Quelle souplesse! Maître Corbeau ne se sent pas de joie et pour montrer sa flexibilité il laissera Ottawa «limiter ses interventions de promotion du bilinguisme au Québec dans le domaine linguistique aux seuls institutions, entreprises, groupes et syndicats qui sont de son ressort. Par exemple, auprès d'entreprises comme Bell puisque le domaine des communications relève de son autorité»... (*Le Devoir*, Bernard Descôteaux, 18 août 1988).

Voilà un exemple qu'il ne fallait pas donner! Bell, une entreprise bilingue? Et ses filiales? Les banques, bilingues? Elles sont de juridiction fédérale. Et leurs filiales? Le Canadien National, bilingue? Les Postes, bilingues? Les ports, bilingues? Les hôpitaux, bilingues? Les services sociaux, bilingues? Les ambassades, bilingues? Les ministères fédéraux, bilingues? Les douanes, bilingues? La voie maritime du Saint-Laurent, bilingue? L'assurance-chômage, bilingue? Les compagnies à charte fédérale, bilingues? Les sociétés de la Couronne fédérale, bilingues? Et tous les employés de ces entreprises sont sous la juridiction fédérale? Restera-t-il quelque part, sur une île déserte, une place pour la langue officielle française?

Le marché de dupes se négociera dans quelques semaines. Pour un plat de lentilles qui favorisera par surcroît la minorité anglophone du Québec, une minorité déjà plus riche que la majorité francophone, le Québec deviendra dans la vie courante une société bilingue dans un Canada unilingue anglais. Cette situation aberrante est inacceptable. Les Québécois ne peuvent tolérer l'invasion d'une compétence exclusive et vitale pour la survivance française. Le temps de la mobilisation est arrivé. Aux quatre coins du Québec, puisqu'on nous y oblige, descendons dans la rue, donnons-nous la main pour former une chaîne de la croix de Gaspé aux Remparts du Long-Sault.

Au Québec, la langue officielle, c'est le français et la seule autorité en la matière, c'est le gouvernement du Québec. Et le Québec doit être aussi français que les autres provinces sont anglaises... Déjà, trois Québécois sur cinq parlent la langue anglaise. Dans les autres provinces, exception faite de nos frères francophones, un Canadien sur trente parle la langue française. Messieurs les Anglais, établissez l'équilibre! Lorsque trois Canadiens anglais sur cinq parleront le français, vous reviendrez nous voir pour prêcher les vertus du bilinguisme. D'ici là, laissez-nous la paix.

C'est l'indépendance... ou la Louisiane

Dans *Le Devoir* du 23 juillet, Doris Lussier laisse parler son cœur. Que puis-je ajouter à son témoignage? Notre père Gédéon pose la vraie question: «Les Québécois veulent-ils être une vraie 'société distincte' qui vit en français en Amérique du Nord?»

Monsieur Lussier est lucide. Plusieurs affirmations mériteraient d'être ici reproduites. Citons les principales lignes de sa «deuxième vérité»: «Quand une nation de six millions de francophones vit entourée de 250 millions d'anglophones — un îlot dans un océan —, qu'en plus elle est démographiquement menacée dans son nombre par une dénatalité galopante, et qu'elle est, enfin, culturellement assiégée par la pression quotidienne massive des médias américains, il est de toute évidence humainement impossible qu'elle puisse résister victorieusement à l'assimilation si l'État qui l'incarne juridiquement et sociologiquement n'a pas le pouvoir absolu et exclusif de faire les lois et de prendre les moyens qui gardent la langue française en vie, en assurent la qualité et en protègent la quantité.»

En homme qui ne craint pas de se mouiller, monsieur Lussier déclare que «seule l'indépendance nous permettra de prendre les mesures radicales de redressement qu'exige la dégradation actuelle de notre état. Il faut le dire carrément au peuple québécois, et le lui redire: c'est l'indépendance ou la mort».

Le choix réside entre ces deux pôles. Les dangers sont là. Ils nous menacent sur tous les fronts: natalité, démographie, bilinguisme, multiculturalisme, assimilation, centralisation des pouvoirs, fédéralisme asymétrique, spiritualité, moralité, américanisation... Comme des Don Quichotte, les nationalistes se battent. La lutte est toujours à recommencer. L'histoire se répète sans cesse. Il faut constamment sonner l'alerte et il n'est pas certain que nous ne reculons pas sur plusieurs fronts. Si nous avons au moins l'appui de nos hommes d'affaires...

Hélas! la plupart de ceux qui ont réussi dans les affaires sont assis sur leur confort et sur leurs richesses. Ils ne voient pas les dangers qui mettent en péril la patrie. Ils ne se préoccupent pas du fait que nous serons à peine 5 millions de Québécois en l'an 2050. Leur succès leur suffit. Lussier leur répond: «L'économie, c'est le bien-être; mais la culture, c'est l'être.» Si une nation «perd son âme, elle meurt.» «La nation québécoise aura beau être économiquement la plus prospère du continent nord-américain, si elle perd la langue française qui l'identifie, la distingue et la différencie, elle n'existe plus comme nation...»

L'Île-du-Prince-Édouard

Une bonne nouvelle nous parvient des avant-postes. Un groupe d'éclaireurs, nos frères acadiens, vient de remporter une victoire, après les cuisantes défaites subies en Saskatchewan, en Alberta et à Ottawa.

Dans l'île, la loi scolaire a été modifiée. Elle favorise l'éducation en français, là où le nombre le justifie. Une entente-cadre entre le Fédéral et la Province prévoit en outre une dépense de 5 millions\$ sur cinq ans.

Ce programme comprend trois volets. Des formulaires seront traduits en français. Vingt nouveaux postes de la fonction publique seront désignés bilingues. Les fonctionnaires recevront une formation linguistique suffisante pour offrir en français les

services de l'éducation, de la santé, de la justice, de l'agriculture et du tourisme. Mais ces services ne seront offerts en français que dans les régions à grande concentration française: Abram-Village, Miscouche, Mont-Carmel, Tignish-O'Leary, Wellington...

Dans l'île, on recense quelque 6 000 francophones. À peine 2 000 d'entre eux parlent français «quotidiennement». Nul doute que l'entente-cadre valorisera le français, mais l'histoire nous apprend qu'on finit par penser selon le mode de vivre. Aussi faut-il inciter nos frères acadiens à poursuivre la lutte pour la reconnaissance du peuple acadien. Ils ne peuvent se satisfaire de 32 postes bilingues sur 3 300 emplois dans la fonction publique.

Pour la victoire remportée, nos félicitations s'adressent à la Société Saint-Thomas d'Aquin et au Comité consultatif des communautés acadiennes que préside M. Aubrey Cormier.

Le Lac Meech

En cette chronique, j'ai déjà dénoncé à plusieurs reprises l'accord du Lac Meech et les attitudes odieuses et iniques des gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Il est invraisemblable que ces deux provinces, les premières à avoir entériné l'accord du Lac Meech, se soient dégagées aussi facilement de leur obligation à protéger la minorité francophone. L'histoire se répète. Pendant 83 ans, la Saskatchewan et l'Alberta ont bafoué la langue française et les francophones. Alors qu'elles étaient des provinces bilingues, selon le jugement récent de la Cour suprême, elles ont négligé les droits du français depuis 1905... Pour se conformer à l'arrêt du plus haut tribunal, elles ont le culot, une autre fois dans notre histoire, de se libérer de leurs devoirs.

La Loi 2 de la Saskatchewan et la Loi 60 de l'Alberta abolissent tout simplement l'article 110 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest qui ordonnait à ces deux provinces de promulguer leurs lois en français et en anglais. Désormais, elles pourront légiférer en anglais seulement et les citoyens pourront utiliser le français devant les tribunaux «sans garantie toutefois d'être compris du juge». Une cause est présentement pendante devant

la Cour suprême. Les sœurs Moreau, avocates albertaines, réclament le droit d'un jeune Franco-Ontarien à subir en français un procès criminel...

Pendant ce temps, le secrétaire de l'État fédéral, Lucien Bouchard, refuse la demande de l'ACFA de consulter la Cour suprême sur la constitutionnalité de la nouvelle loi scolaire albertaine. Cette loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1989. Le Secrétaire d'État refuse aussi de créer un fonds de développement pour la survivance de la communauté francophone albertaine. Il n'accepte pas non plus de faire pression sur le gouvernement albertain pour modifier l'inique Loi 60. Il négociera... Il financera pour quelque temps des services en français...

Voilà l'une des caractéristiques du Lac Meech! Dans les autres provinces, la dualité canadienne est anglaise... Au Québec, l'histoire nous l'apprendra, le caractère distinct du Québec consistera à protéger la minorité anglophone, car la promotion et la protection du fait francophone seront limitées par la dualité canadienne. La Loi C-72 est le premier indice... Le Fédéral peut maintenant intervenir au nom de l'unité fédérale ou de la dualité canadienne. «Bande de caves, vous n'êtes pas tannés...»

Les garderies

Le gouvernement fédéral vient d'adopter le projet C-44 traitant des garderies. On offre aux provinces des subventions correspondant à 50% du coût des services de garde, s'ils sont conformes aux normes nationales. Une province qui ne participe pas reçoit une contribution d'environ 33%. Voilà un programme qui déroge substantiellement à l'esprit du Lac Meech!

Ce plan dit conjoint s'inscrit dans une compétence exclusivement provinciale que le gouvernement du Québec exerce déjà. Participer au programme fédéral tel qu'il est proposé laisse le cheval de Troie s'introduire davantage dans notre législation sociale. Il est certain que les normes nationales et que le pouvoir de réglementation du Fédéral ne sont pas dictés par les besoins québécois.

L'occasion est belle de recourir à l'option de retrait du programme fédéral et d'exiger cette juste compensation dont on parlait au Lac Meech.

Saint-Basile-le-Grand

La catastrophe écologique de Saint-Basile était prévisible. Depuis longtemps on savait que 5 000 tonnes de BPC étaient entreposées dans 794 sites québécois. On savait aussi que certains sites représentaient des dangers, notamment les entrepôts de Saint-Basile et de Shawinigan.

Le ministère de l'Environnement était au courant de tous les faits. Il avait refusé, il y a deux ans, à une compagnie de Marc Levy le renouvellement du permis pour son installation de Shawinigan, mais l'entrepôt est encore rempli de BPC à pleine capacité. Il connaissait également la faiblesse de l'entrepôt de la compagnie Toxitec de Saint-Basile, propriété du même monsieur Levy: clôture incorrecte, système d'alarme défectueux, absence de gicleurs automatiques... Mais il n'intervenait pas. Il ne voulait pas se substituer «aux responsabilités du propriétaire» considéré le pollueur payeur.

Oubliant la possibilité d'un désastre dans l'immédiat, le ministre songeait à l'avenir. Dès 1986, il proposait l'établissement et l'exploitation d'un équipement de destruction des BPC et l'installation d'entrepôts à haute sécurité. Selon la philosophie de ce gouvernement, le ministère ne voulait pas agir comme maître-d'œuvre. Le ministre laissait l'initiative à l'entreprise privée. Espérons que le scandale de Saint-Basile persuadera le gouvernement que certaines tâches de sécurité et de santé publiques ne peuvent être abandonnées à des entreprises dont l'objet premier est de réaliser des profits.

Et le malheur arriva. Dans notre malchance, nous sommes chanceux. On dit que 15 000 gallons de BPC n'ont pas brûlés... et le vent n'a pas dirigé le nuage noir sur le centre de Montréal... Néanmoins, la panique s'est emparée des autorités gouvernementales. On semble improviser de jour en jour les mesures à prendre. L'information sur les soins de santé et sur l'aide matérielle est diffusée au compte-gouttes. À Saint-Basile, et ailleurs aussi, des questions sont posées. Les réponses viennent de droit et de gauche. Elles n'ont pas l'assurance morale suffisante pour rassurer... Autrement dit, nous ne savons pas gérer des situations d'urgence.

Nous ne savons pas non plus comment éliminer les 5 000 tonnes de déchets biomédicaux qui aboutissent aux égouts... Nous ne savons pas comment éliminer les 5 millions de pneus usagés entreposés à Saint-Amable... Nous ne savons pas comment détruire les 50 000 millions d'huiles minérales contaminées aux BPC... Le ministère étudie. Des guides seront publiés.

L'avortement, droits et obligations

Face aux positions diamétralement opposées qui divisent la population, le gouvernement a été incapable de définir les droits et les obligations des personnes et des institutions en matière d'avortement. Pourtant, une solution s'impose. Elle doit être acceptable à la majorité et vivable par les Canadiens et les Canadiennes qui ont des vues irréconciliables sur le sujet.

Énergie Atomique du Canada

Cette société de la Couronne dépensera, cette année, 2,5 millions\$ dans une campagne de propagande pour populariser l'énergie nucléaire. C'est l'Association nucléaire canadienne que l'on utilise comme véhicule.

À votre avis, l'argent du public pourrait-il servir à des fins moins discutables et plus utiles? Une technologie aussi contestable doit-elle être promue avec nos impôts? Hélas! la population canadienne ressemble souvent au corbeau de La Fontaine qui s'est fait tromper par le renard...

Wayne Gretzky et l'homme d'affaires

Peter Pocklington est millionnaire. Sa fortune est née dans la spéculation et sa renommée s'était étendue avec Wayne Gretzky et les Oilers d'Edmonton. Le meilleur joueur du monde représentait pour l'homme d'affaires un actif qu'il fallait réaliser au plus haut prix, avant que la cote du marché ne commence à diminuer.

Je ne suis pas le seul à formuler ce jugement. À Edmonton, les amateurs de hockey protestent, rouspètent. Ils sont indignés. Plus de 1 000 billets de saison ont été annulés. Des entreprises boycottent les produits de Pocklington. *L'Edmonton Journal* a

publié un cahier spécial qui reproduisait plus de 8 000 témoignages d'estime pour Gretzky et de mépris pour Pocklington.

Ce dernier se fiche royalement des réactions. Il a encaissé quelques millions de dollars qu'il aurait perdu si Gretzky avait abandonné le hockey, comme il avait l'intention de le faire il y a quelques dix-huit mois. Certes, les hommes d'affaires n'agissent pas tous à la Pocklington. Malheureusement, un grand nombre d'entre eux auraient vendu Gretzky comme un paquet de saucisses.



LES RENTS BI ANCHARD

Le 15 mars 1987, le journal "The Montreal Star" a publié un article intitulé "Les Rents Bi-Anchard". L'article relate l'histoire d'un homme d'affaires nommé Bi-Anchard qui a investi dans le hockey professionnel. L'auteur de l'article, un journaliste du "Star", critique vivement les pratiques de Bi-Anchard, qu'il accuse de spéculer sur le succès de Gretzky. L'article mentionne que Bi-Anchard a acheté des actions de la Pocklington à un prix élevé, malgré le fait que Gretzky avait récemment annoncé qu'il quitterait le hockey. L'auteur conclut que Bi-Anchard est un homme d'affaires qui ne se soucie que de son profit, et qu'il est prêt à tout pour gagner de l'argent.

Le suicide chez les jeunes

par RENÉ BLANCHARD

Comment expliquer le nombre record de suicides chez les jeunes québécois?

«20% des jeunes Québécois avouent avoir pensé, un jour, au suicide. Le suicide chez les jeunes a augmenté de 400% en quinze ans.»

Et l'on cherche des explications enchevêtrées. Par les approches de la psychologie. On parle, davantage des symptômes que des causes profondes et, par pudeur, on évite le regard global sur la société québécoise pour ne pas faire nationaliste, pour se situer au centre ou dans le corporatisme de droite de bon ton, le ton qu'il faut pour garder son poste et ne pas déranger. Personne n'ose dire encore que le Québec est un pays pourri où l'idéal d'un jeune se sent mal à l'aise.

Nombre de jeunes sentent bien que ça ne va pas au Québec. Que le pays est «sans bon sens». Ils intuitionnent qu'il faudrait changer les choses. Mais qu'ils sont rendus impuissants par le système. Le fossé des générations s'est creusé ces dernières années. Les vieux vivent encore le compromis traditionnel sur lequel ils ont tramé leur vie, mais sur lequel aucun progrès de société réel à long terme ne peut se greffer. Les jeunes savent et acceptent mal les compromis des vieux, leur impuissance et surtout la bâtardise socio-culturelle qu'impose, à leur groupe national, le contexte canadien.

L'image globale d'un monde à refaire vient s'ajouter au poids de leur monde à eux, poigné dans l'incapacité de se définir clairement comme société, comme nation, comme pays. Être «les fous de l'île», porter l'identité des autres plutôt que la leur, contribuer à l'aveugle Amérique qui emmerde le monde ne leur dit rien.

Rejet d'un système qui empêche les jeunes de vivre comme ils l'entendent, de s'attacher à des valeurs de fraternité, d'humanité, de vie saine dans un environnement sain; de vivre enfin dépollués de la guerre, de la concurrence aveugle, de la compétition sauvage, de la course stupide à la carrière, du cramponnage à l'échelon social.

Les jeunes du Québec ont aujourd'hui l'impression d'avoir été sacrifiés à la révolution tranquille qui depuis 1960 a changé toute la société québécoise, bouleversé ses valeurs, son climat, sa moralité. Ils se posent des questions sur la qualité du Québec, sur son sens. En fait, ils rêvent de l'attention dont la société entourait autrefois l'enfant. De la mère attentive, du père guide, de la famille, des frères et sœurs nombreux, du groupe moteur, éducateur et protecteur dans lequel se faisait l'apprentissage de la vie, de la lutte, de la douleur, de l'épreuve, de la joie, de la mort.

Pour plusieurs jeunes, le Québec n'est pas le tremplin à partir duquel on peut espérer changer les choses. Cette terre n'est pas à eux. Ils n'ont pas l'impression que c'est pour eux qu'on les forme et les invite au travail.

Les parents du Québec ne peuvent leur dire, comme ceux d'ailleurs: «Voici le pays dont vous êtes les maîtres», parce qu'ils ne l'ont jamais reçu eux-mêmes. On les a «abîmés» dans des écoles neutres... On leur a beaucoup appris, mais leur connaissance d'ici a perdu en profondeur ce qu'elle a gagné en étendue.

On oublie souvent que les jeunes d'aujourd'hui n'ont plus la foi qui guérissait autrefois les pires blessures, rendait tolérable les injustices, l'absence de liberté, de bonheur. Ils ne savent plus rien de la foi ancienne, celle qui donnait un sens à la vie, qui permettait de garder espoir. Ils ne savent rien de la prière et des valeurs mystiques, de tout ce qui aide à supporter les problèmes,

ceux du travail, de la santé, de l'insécurité, et à calmer le désarroi de l'âme.

Les jeunes du Québec d'aujourd'hui qui veulent arrêter de souffrir de l'incohérence sociale, de la bêtise humaine, de l'hypocrisie des politiques, de l'absurdité du système, ont-ils d'autres choix que de décrocher? Ils n'acceptent plus de risquer leur vie avec le sentiment d'être battus à l'avance. Ils n'ont pas d'amour pour un pays qui rend impuissant, qui ridiculise leurs espoirs.

L'histoire contemporaine apprend que la conscience des jeunes doit trouver des voies pour s'exprimer. Mai 68, en France, en a fait la preuve fracassante. Vraisemblablement un pays qui casse ses jeunes se casse lui-même. C'est le plus grave danger qui guette présentement le Québec. Un pays qui n'est pas lui-même adulte ne peut rien dire, ni rien proposer, à ses jeunes. Il ne peut leur offrir une vraie chance de réussir. Il est incapable de créer un travail qui s'ajuste à leur identité, à leurs potentialités, à leur culture. Il ne peut même pas proposer aux jeunes des écoles qui prolongent la famille. Il les livre plutôt à des enclos, véritables camps de concentration où l'on tente de dresser à servir un système qui conscrit, méprise et abuse les idéaux.

Le Québec d'aujourd'hui ne comprend plus rien à ses jeunes. Il est en train de les perdre et de se perdre lui-même. Bâtard et stérile, il impose à une génération une existence au-delà des limites de l'humain.

Un jeune interrogé sur le suicide exprimait un peu ce qu'est devenu le Québec: une terre en mal de vivre, mais incapable de vivre, où le suicide est devenu presque normal. Pour lui, celui qui se suicide a tout simplement fait son chemin. Tout le chemin dont la société l'a rendu CAPABLE!



Émile Nelligan de Paul Wyczynski

(Fides, 1987)

par PHILIPPE GÉLINAS, C.R.

Ceux qui ont lu le *Proust* de Painter, ou le *Balzac* de Bardèche, savent ce qu'est une biographie qu'on peut appeler «une somme»; à côté d'elles, les biographies littéraires d'André Maurois sont des œuvres de qualité écrites pour lecteurs civilisés, mais il faut bien reconnaître qu'elles ne font pas le poids.

On ne fera pas la même réserve pour le *Nelligan* du professeur Wyczynski: écrite dans un français qu'aucune incorrection n'entache, cette biographie se révèle l'amalgame que peut produire la recherche, la culture de base et l'honnêteté intellectuelle; de plus, il se dégage d'elle un parfum auquel nul québécois ne peut rester indifférent.

Émile Nelligan était le fils d'un Irlandais établi à Montréal avec sa famille, à l'âge de douze ans; par sa mère il descendait de cultivateurs et de petits notables du Bas-du-fleuve; il fut élevé en français, mais parlait anglais avec son père.

Le père de Nelligan, fonctionnaire aux Postes royales, avait un revenu un peu au-dessus de la moyenne, et le futur poète (mais faut-il écrire «le futur», puisque *nascuntur poetae*?) vécut ses années de jeunesse rue Laval, un peu au nord du carré Saint-Louis; on n'a pas oublié que la bourgeoisie aisée canadienne-française habitait vers 1900 rue Cherrier, rue Sherbrooke, entre

les rues Saint-Urbain et du Parc Lafontaine, ou bien rue Laval au sud et en face du carré Saint-Louis; là où habitait l'enfant ou l'adolescent Nelligan, on ne regardait donc pas les «beaux quartiers» avec envie ni amertume ni ambition, car on en était presque.

De plus, il était fréquent alors que les jeunes filles étudient le piano dans les familles où on pouvait se l'offrir (si l'on était, il y a cent ans, plus souvent près de la gêne que maintenant, plusieurs familles pouvaient quand même s'offrir un piano, comme celles qui sont dans la gêne maintenant peuvent quand même s'offrir cet instrument idéal de transmission de la niaiserie qui s'appelle, je crois, un appareil de télévision), et la mère de Nelligan jouait du piano et l'enseignait à ses filles.

Nelligan a donc été élevé dans un milieu où la gêne ne pesait pas sur le développement physique ou intellectuel, et où l'ambiance artistique ne faisait pas défaut. Il va à l'école Olier (... dans la cour de laquelle le grand Henri Bourassa a prononcé son dernier discours électoral) et au collège de Montréal. Il passe ses vacances chez ses parents maternels, dans le Bas-du-fleuve.

Tout cela est de chez nous, est imprégné des couleurs qui ornaient notre peuple, des «habits» qu'il portait avant son urbanisation massive et son américanisation; et tout cela est raconté sans minutie agaçante, mais avec les précisions nécessaires, sans romantisme, sans falbalas, mais aussi sans sécheresse, avec un sens presque émouvant de l'appartenance au pays. Il est admirable que le professeur Wyczynski, natif de Pologne, ait su décrire la jeunesse de Nelligan dans sa réalité profonde: ce jeune homme, porteur de sang celte, mais fils du pays québécois, qui arpentait les rues d'un quartier de Montréal qui a peu changé, et passait l'été dans le vieux Québec rural.

On lit parfois la biographie d'un contemporain de Henri IV ou de Victor Hugo: son biographe nous le montre vivant dans le vieux Paris, et l'on se prend à regretter qu'aucun biographe ne nous montre l'un des nôtres grandissant ou vivant dans les rues de Québec ou de Montréal. Et voici que le professeur Wyczynski, non pour flatter un patriotisme local qui serait chauvinisme, mais pour les fins d'une biographie littéraire de qualité, nous décrit l'un des nôtres naissant, grandissant, se promenant,

vivant dans le Montréal qu'ont connu nos grands-parents et que nous connaissons encore. Il est un peu ironique, sinon attristant, que lorsqu'on pense aux liens entre le pays physique, la ville matérielle et les hommes, on ne se rappelle les avoir vus décrits que dans un livre de Young (qui appartient... à l'autre Canada) sur George-Étienne Cartier ou de Rumilly (qui avait plus de vingt ans quand il s'installa au Québec) sur le grand Mercier. Les immigrants assimilés nous enseigneront-ils à nous-mêmes? Et serons-nous longtemps encore assez nous-mêmes pour assimiler les immigrants?

Bien d'autres considérations viennent à l'esprit durant la lecture de cette excellente biographie: l'auteur est cultivé et sans forfanterie ni prétention, il analyse les influences littéraires de Nelligan; sans doute, Louis Dantin et Luc Lacoursière avaient déjà plus que mentionné Verlaine et Baudelaire, mais ici le professeur Wyczynski cerne de près les motifs, le vocabulaire et la prosodie.

On ne reprochera pas à l'auteur d'évoluer sur un terrain mouvant et dans un lieu imprécis, quand il cherche l'origine de la maladie mentale qui a réduit au silence l'émouvant poète: la science de la psychiatrie ne deviendra peut-être jamais aussi exacte que les mathématiques! Mais dans ce domaine encore, le biographe a cherché la vérité, et il a réussi à s'en approcher autant qu'un préhistorien pourrait le faire d'un passé qui recule toujours. Il faut ajouter à l'honneur du biographe que ce qui serait chez d'autres des anecdotes devient chez lui des éléments de connaissance.

Le professeur Wyczynski a réussi à faire du «cas Nelligan» une étude clinique, sans prétendre être médecin et sans verser dans la vulgarisation: à combien d'écueils et de tentations peut-être a-t-il résisté! Écrivons-le clairement: cela force l'admiration.

On peut regretter que l'auteur ait à peine effleuré le «cas» de la mère du poète et celui de sa sœur aînée: on ne peut l'en blâmer, car ce n'était pas son propos, mais il est surprenant qu'il semble ne pas avoir vu la possibilité, peut-être lointaine, des effets de l'hérédité.

Si l'enfance du poète est racontée avec plusieurs détails (j'ai lu avec intérêt parmi les noms des condisciples de Nelligan celui

d'un avocat qui fut l'associé de mon père, et le père de l'ancien directeur de notre revue!), sa jeunesse est de plus présentée, sans hiatus avec l'enfance, et en rapport avec la création poétique inoubliable de Nelligan.

Avec une évidente volonté de vérité et sans l'ombre de fausse sentimentalité, le biographe décrit le départ de Nelligan vers l'hôpital psychiatrique.

Le biographe signale avec raison les soins qu'a apportés au malade son beau-frère et la fidélité à sa mémoire qu'ont pratiquée ses neveux: le Prix Nelligan offert par le regretté Gilles Corbeil en est une illustration notable.

«C'était un grand vaisseau, taillé dans l'or massif.»



L'Action Nationale recommande

REFUS GLOBAL ET SES ENVIRONS, André-G. Bourassa et Gilles Lapointe, l'Hexagone, 188 pages, 14,95\$.

AGROPUR, Claude Beauchamp, Éditions du Boréal, 288 pages, 19,95\$.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES, RÉOLUTIONS ET DÉCLARATIONS DE 1837-1838, Union des écrivains québécois, textes présentés par Jean-Paul Bernard, VLB Éditeur, 308 pages, 16,95\$.

FEMMES ET CONTRE-POUVOIRS, Yolande Cohen, Éditions du Boréal, 244 pages, 19,95\$.

LA SITUATION DÉMOLINGUISTIQUE DU QUÉBEC, Marc Termote et Danielle Gauvreau, Conseil de la langue française, 316 pages, 24,95\$.

LE CRISTAL ET LA CHIMÈRE, Fernand Seguin, Éditions Libre Expression.

LENDEMAINS PIÉGÉS: DU RÉFÉRENDUM À LA NUIT DES LONGS COUTEAUX, Claude Morin, Éditions Boréal, 400 pages.

VÉRITÉS ET SOURIRES DE LA POLITIQUE, Doris Lussier, Éditions Alain Stanké.

LES INSOLENCES DU FRÈRE UNTEL, Jean-Paul Desbien, Éditions Libre Expression.



*Hommage à la mémoire
de GASTON BEAUDRY*

Gaspiller en réboisant

par ROBERT LAPLANTE

SECTION ÉCONOMIQUE

La Prospérité

Les Géralds n'ont pas manqué sur les conditions matérielles faites aux ouvriers — des tranches pour la plupart — qui s'affairent à relever à nouveau en terre les plants qui nous surprennent à y aller en cinquante ans. Descripteurs et témoignages nous seront tous fins de plus illustrés par le secret d'État l'exportation, le mépris et la médiocrité dont peut faire preuve un petit État en matière de place à l'industrie employée qu'il se doit guère moins considérer que du travail. Mais nourris, mais logés et voyageant dans des conditions dangereuses, ces ouvriers ont été abondants. Il faut se réjouir de ce que le C.S.S.T. ait au moins pu intervenir. Mais il ne faut cependant pas s'illusionner sur le sort de ceux qui ont pu se plaindre: il n'est pas dit qu'ils pourront facilement trouver du travail l'an prochain. Dans le petit monde du réboisement au Canada les nouvelles voyagent vite.

Certes, le cas de la compagnie de réboisement Lavoie de St-Jovite constitue un cas isolé. On ne peut guère attribuer à l'en-

Gaspiller en reboisant

par ROBERT LAPLANTE

La Commission de la santé et sécurité au travail (C.S.S.T.) a fermé en juillet dernier un chantier de reboisement parce que les conditions de salubrité n'étaient pas respectées. Aux médias la matière manque souvent en juillet, aussi ont-ils fait leur miel (voir en particulier *La Presse* du 23 et du 27 juillet) de cette affaire. Comme c'est, hélas, trop souvent le cas, le sensationnalisme a dominé le traitement de l'information et ce qui aurait dû constituer une occasion de questionner les choix gouvernementaux en matière de politique forestière a tout simplement tourné au fait divers.

Les détails n'ont pas manqué sur les conditions sordides faites aux ouvriers — des jeunes pour la plupart — qui s'affairaient à mettre en terre les plants que nous aurions dû planter il y a cinquante ans. Descriptions et témoignages nous auront une fois de plus illustré par le menu détail l'exploitation, le mépris et la médiocrité dont peut faire preuve un petit entrepreneur cupide à l'endroit d'employés qu'il ne doit guère mieux considérer que du bétail. Mal nourris, mal logés et voyageant dans des conditions dangereuses, ces ouvriers ont été abusés. Il faut se réjouir de ce que la C.S.S.T. ait au moins pu intervenir. Mais il ne faut cependant pas s'illusionner sur le sort de ceux qui ont osé se plaindre: il n'est pas dit qu'ils pourront facilement trouver du travail l'an prochain. Dans le petit monde du reboisement au rabais les nouvelles voyagent vite...

Certes, le cas de la compagnie de reboisement Lavoie de Disraeli constitue un cas isolé. On ne peut guère attribuer à l'en-

semble des chantiers de reboisement des conditions aussi minables que celles qui ont été faites au camp Casey. Dans l'ensemble, cependant, ces conditions sont difficiles partout non seulement en raison de la nature du travail, mais encore et surtout en raison des choix de gestion du ministère Énergie et Ressources qui a décidé de faire primer les conditions du marché sur toute autre considération.

Le marché contre le territoire

Dans l'esprit et le style de gestion conforme au Nouveau régime forestier du Québec, le ministère a choisi explicitement de dissocier la gestion de la forêt — et plus particulièrement celle du reboisement — et la participation prioritaire des populations locales. En renonçant à ses responsabilités de gestion et d'aménagement forestier au profit de l'industrie qu'il considère «maître-d'œuvre de l'aménagement forestier, responsabilité jusqu'alors entièrement assumée par le MER¹», le ministère a choisi de tenir la population à l'écart des affaires forestières. Il a surtout choisi d'exclure et d'éliminer tout lien direct entre la population des villages agro-forestiers et la prise en charge de la forêt. Tout au plus, les milieux agro-forestiers se voient-ils confinés dans des rôles de spectateurs d'un développement dont on les exclut d'avance en ne leur laissant que la seule possibilité d'en attraper les miettes, les «retombées».

On a aboli, par exemple, les décrets qui garantissaient à moyen terme des contrats d'aménagement aux coopératives forestières villageoises. En faisant cela, le ministère ne les condamne pas nécessairement au chômage, mais il les cantonne au rôle de sous-traitants dans leur propre milieu. Ces coopératives n'ont désormais plus d'autre perspective d'avenir que celle de lutter pour rester dans les bonnes grâces des compagnies forestières qui daigneront les choisir parmi d'autres concurrents éventuels. Des concurrents qui pourront venir de n'importe où et qui, parce qu'ils peuvent avoir accès à un plus grand bassin de main-

1. Claude Martel, Michel Clément: «Les coopératives forestières et le défi du nouveau régime forestier», *Le coopérateur forestier*, août-septembre 1987, p. 13.

d'œuvre ou parce qu'ils disposent de plus de capitaux, pourraient bien contribuer à accroître le chômage dans bien des villages ou bien encore à y faire radicalement baisser les salaires...

Dans le domaine du reboisement, le cas dont s'est occupé la C.S.S.T. ne constitue très certainement qu'un bien pâle aperçu de ce qui va se passer. Avec la concentration de la main-d'œuvre dans les centres urbains et plus particulièrement dans la région métropolitaine, il y a fort à parier que nous allons voir apparaître des entreprises qui pourront recruter à très bas prix des travailleurs saisonniers qui iront, à la barbe des populations locales, planter des arbres dans des conditions que seule la misère urbaine leur aura fait accepter. On peut même imaginer, comme cela se fait déjà en agriculture, des cas où certaines entreprises pourraient recruter dans le tiers-monde des ouvriers dociles, peu revendicateurs et mal payés.

Dans cette perspective, le reboisement et l'aménagement forestier pourraient être — et sont peut-être, de fait, déjà — potentiellement en conflit direct avec l'intérêt des populations locales. Les fonds publics consacrés à la régénération forestière risquent de servir à accroître et à accélérer la déstructuration socio-économique de nombre de milieux agro-forestiers. En privilégiant des mesures qui favorisent l'accroissement de la mobilité de la main-d'œuvre et qui restent indifférentes aux impératifs de consolidation des structures socio-économiques défaillantes d'un grand nombre de villages forestiers, l'État encourage lui-même l'abandon des territoires peuplés.

Financer l'ignorance, choisir la médiocrité

Même du point de vue étroit des seuls intérêts de l'industrie forestière, il est loin d'être acquis que pareilles façons de faire nous assurent à long terme des succès normalement attendus d'un investissement qui devrait doter le Québec d'une forêt au potentiel renouvelé. Le gros bon sens suffit à nous faire douter que l'avenir de l'industrie forestière soit bien servi par des choix de gestion qui, au lieu de favoriser le développement d'une main-d'œuvre qualifiée et stable, misent sur la précarisation des conditions de travail et la déqualification professionnelle. On voit mal, en effet, comment on peut soutenir faire de l'aménagement et de la régénération forestière une priorité, quand on met

tout en œuvre pour réduire ceux qui s'y adonnent au rang de simples exécutants.

Le ministère a choisi de sacrifier la formation d'un véritable corps de travailleurs forestiers professionnels sur l'autel des idéologies néo-libérales. L'expérience scandinave dont on se gausse tant dans les milieux gouvernementaux a pourtant déjà démontré par ses résultats que c'est d'abord en investissant dans le développement de ses ressources humaines qu'on peut développer la forêt. Il faut développer un personnel compétent qui fera métier d'intervenir en forêt et dont le travail sera de qualité plutôt que de miser sur des employés occasionnels peu formés et instables. Mais il ne suffit pas de former des gens: encore faut-il que ces personnes puissent se sentir étroitement associées au devenir de la forêt. Il faut que la gestion rapproche les populations locales de la forêt en favorisant au maximum le développement d'activités d'aménagement qui non seulement créent de l'emploi dans le milieu, mais encore et surtout associent la population au suivi des travaux sur une base continue.

En renonçant à miser sur les dynamismes locaux existants et en refusant de s'engager dans des actions qui permettraient de redynamiser les villages forestiers où les compétences manquent ou dépérissent, le ministère gaspille littéralement les fonds publics. Le reboisement est une chose nécessaire, tout le monde désormais s'entend là-dessus. Encore faut-il le faire dans des conditions et avec des exigences qui aillent au-delà du seul fait de se donner bonne conscience.

Les mêmes montants pourraient être utilisés de manière à soutenir les populations locales et à leur donner des possibilités de se refaire l'avenir que les coupes à blanc leur ont ravi. Au lieu d'offrir du travail précaire à des jeunes qui «font un été de reboisement» pour s'assurer de passer l'hiver sur l'assurance-chômage, les contrats de reboisement pourraient fournir l'occasion pour nombre de ces mêmes jeunes d'amorcer une formation et un métier de forestier. Ce faisant, on pourrait compter sur une meilleure qualité du travail de plantation et, du même coup, sur de meilleurs chances de voir arriver ces arbres à maturité.

Le ministère fait beaucoup de tapage pour attirer l'attention sur le fait qu'il reboise désormais, mais il est plutôt avare de

commentaires sur les mesures de contrôle et de suivi à long terme des arbres mis en terre et sur les résultats déjà obtenus depuis le début de son programme de reboisement. Cette timidité peut être tenue pour suspecte: ce ne serait pas la première fois — et surtout en ce qui concerne la forêt — que le gouvernement se contente de soigner les apparences et de se draper dans la bonne conscience béate. Le reboisement, dès qu'il cesse de se faire naturellement, ne peut se concevoir que sur le modèle de l'agriculture. Quelles que soient les dimensions du jardin, la santé et la productivité en dépendront toujours en grande partie de la compétence des jardiniers, de leur ardeur au travail et de l'attention constante qu'ils lui portent. Si réellement le ministère l'envisageait ainsi, le reboisement mériterait la dépense. Et les fonds publics, en plus de servir à reconstituer un patrimoine dilapidé, pourraient également contribuer à redonner dignité et confiance en l'avenir à des milliers de jeunes que rongent la désespérance et le désarroi.

On peut penser, par exemple, au développement d'un réseau de fermes forestières qui seraient créées dans chaque village dans le but de favoriser le rapprochement des sources d'approvisionnement des lieux de transformation. On pourrait profiter de l'occasion pour former des jeunes à qui l'on confierait la responsabilité — et, pourquoi pas?, la propriété — de ces fermes. Nous leur offririons ainsi un métier et un avenir, en plus de contribuer au rajeunissement de milieux ruraux qui vieillissent si rapidement qu'ils sont en passe de devenir une véritable bombe à retardement pour tout le réseau des affaires sociales.

Dans l'état actuel du dossier forestier au Québec il serait certainement irréaliste de penser convaincre tous les intervenants majeurs du bien-fondé d'une telle démarche. Les impératifs du court terme faisant, hélas, toujours foi de tout, on trouvera toujours quelqu'un pour qualifier de farfelue une telle perspective qui n'entre pas, on s'en doute bien, dans le mandat strict du MER...

La bureaucratie étant ce qu'elle est et les politiciens ce qu'ils sont, on pourrait malgré tout espérer que soit au moins mise sur pied une expérience-pilote qui nous permettrait par la suite de faire des choix éclairés. La chose n'est certainement pas plus hasardeuse que de mettre sur pied un régime forestier en le con-

fiant à des entreprises qui, jusqu'ici, sont loin d'avoir fait la preuve que la forêt leur tient à cœur.



Les entreprises québécoises: une lente ascension

par JEAN-PIERRE DUPUIS

À une époque où l'homme d'affaires et l'entreprise privée dominent la scène idéologique québécoise, et où pullulent les ouvrages de glorification sur les réussites économiques, il fait bon voir un ouvrage historique et critique replacer dans son contexte la prétendue révolution économique québécoise. Il se dégage alors du portrait général de cette réussite qu'elle ne fait que donner aux entrepreneurs québécois une place «normale» dans «leur» société capitaliste, qu'elle est essentiellement le fruit des actions du gouvernement du Québec dans les années 1960 et 1970 et qu'elle est bien fragile. Ce sont là en effet les principales conclusions qui se dégage de l'ouvrage d'Yves Bélanger et Pierre Fournier, *L'entreprise québécoise, Développement historique et dynamique contemporaine*, paru récemment aux éditions Hurtubise HMH.

Regardons de plus près la thèse des auteurs. Pour eux, le véritable démarrage de l'entreprise québécoise s'est produit en 1837 et 1899. On assiste durant cette période à la naissance «d'un embryon financier qui constituera le noyau du réseau économique francophone» (p. 17). La constitution de ce réseau était la priorité des hommes d'affaires de l'époque. En effet, selon eux, sans un réseau d'institutions financières, il était illusoire de

croire à la création et au développement d'entreprises québécoises. C'est pourquoi ils concentreront leurs principaux efforts dans la création d'institutions financières. Plusieurs banques verront alors le jour.

«Ces institutions recueilleront l'épargne locale afin de la mettre à la disposition des commerçants et petits industriels de la communauté francophone» (p. 16).

La période suivante (1900-1938) sera beaucoup plus difficile pour le capital québécois. En effet, les effets conjugués de l'internationalisation du capital (américain surtout), de la concentration des entreprises (création de plus d'une centaine de multinationales américaines) et de la crise économique l'ébranleront fortement (p. 29). En 1910, il ne restera d'ailleurs que trois banques canadiennes-françaises (p. 26).

Les hommes d'affaires québécois se replieront alors principalement dans les secteurs agro-alimentaire et des biens de consommation, ayant renoncé, pour un temps du moins, à leur réseau financier fort. On les retrouve ainsi propriétaires de petites laiteries (J.J. Joubert, Ferme Saint-Laurent, A. Poupart, Laiterie Leclerc,...), d'entreprises de transformation alimentaire (Vachon, Durivage,...) ou de petites manufactures de chaussures, de textile, etc.

La période suivante (1939-1959) est caractérisée par le soutien de Duplessis au capital francophone régional (le seul existant en fait!) et à une concentration des entreprises québécoises aux mains de quelques grandes familles: la famille Bienvenu, la famille Simard, la famille Brillant, la famille Raymond et du groupe de J.-L. Lévesque. Ces cinq groupes «familiaux» domineront la scène industrielle et financière québécoise jusque dans les années 1960 (p. 88).

Mais, pour le Québec dans son ensemble, la situation n'est pas rose pour autant. Le Québec est toujours un exportateur de capitaux (par exemple, entre 1952 et 1954, «la sortie nette de capitaux atteint 35% des recettes totales» (p. 68)), et le fossé s'élargit avec l'Ontario, où l'écart qui était de 0,7% en 1939 est passé à 5,2% en 1959 en ce qui concerne la proportion en pourcentage des industries manufacturières dans leur économie res-

pective (p. 69). Mais plus important encore, la division du travail entre les provinces est désavantageuse pour le Québec, celui-ci se concentrant dans les industries légères pendant que l'Ontario contrôle de plus en plus les industries lourdes.

C'est cette situation que voudront modifier les intervenants gouvernementaux dans la période 1960-1980. Du côté du gouvernement fédéral, à la suite des recommandations du rapport Higgins-Raynault, on propose de développer le Québec en développant Montréal. En effet, «en 1961, des établissements manufacturiers francophones se trouvaient en dehors de la région de Montréal» (p. 102), ce qui limitait, selon les analystes fédéraux, leur développement et leur capacité «de pénétrer les grands réseaux économiques nord-américains» (p. 102). Le gouvernement fédéral propose donc de réorganiser le capital francophone autour de Montréal et de l'intégrer au grand capital canadien. C'est surtout par la mise en place du ministère de l'Expansion économique régionale (Meer) que le gouvernement fédéral entend réaliser ses objectifs. Or, selon les auteurs, cette tentative s'est avérée un échec parce que le Meer, créé pour solutionner les problèmes de développement économique du Québec, n'a consacré que 28,5% de son budget au Québec entre 1969 et 1981 (p. 106). Somme bien insuffisante pour renverser les tendances d'alors.

«Considérant que le Québec est une province où le revenu par capita est d'environ 10% plus bas que la moyenne canadienne et qu'il n'a reçu du Meer qu'une proportion des dépenses qui correspond à peu près à l'importance relative à sa population au Canada ou encore de sa contribution à la fiscalité fédérale, il est permis de penser que l'effet redistributif, au Québec tout au moins, n'a pas été très important» (p. 106)¹

Du côté du gouvernement provincial, on était réticent à intervenir directement. On escomptait que les grands empires familiaux et leurs réseaux financiers d'alors poursuivraient sur leur lancée. Mais quand, entre autres raisons, ces derniers

1. Cité par Bélanger et Fournier et tiré de Bonin, Bernard, Polèse, Mario, *À propos de l'association économique Canada-Québec*, Québec: ENAP, 1980, p. 276.

échoueront, et verront même leurs empires s'effriter, le gouvernement du Québec décidera d'intervenir de plus en plus. En effet, dans les années 1960, les empires familiaux ne font plus progresser la cause des entreprises québécoises. Au contraire, on recule: le groupe Lévesque vend l'industrielle à des intérêts américains, la famille Brillant vend Québec Téléphone à des intérêts américains, la famille Simard vend Marine Industries (rachetée par la SGF) et d'autres entreprises pour éviter la faillite, Bienvenu et A. Brillant font faillite à la suite de mauvaises acquisitions dans l'ouest canadien, etc. Ça ne va donc pas très bien de ce côté.

C'est évidemment par la création d'un nombre important d'entreprises publiques de toutes sortes que le gouvernement va insuffler un souffle nouveau aux entreprises québécoises et contribuer à leur multiplication et à leur développement. C'est Hydro-Québec et ses vastes projets hydro-électriques qui vont donner naissance à l'ingénierie québécoise (SNC, Lavalin...). C'est la Caisse de dépôt qui va aider à la création de Provigo (en intervenant auprès de regroupements régionaux pour favoriser la fusion, en intervenant financièrement dans la transaction et en facilitant l'émission d'actions sur le marché), contribuant ainsi au passage de l'industrie agro-alimentaire québécoise sous contrôle francophone (Provigo, Métro-Richelieu), secteur auparavant contrôlé par des intérêts anglophones (Steinberg et Dominion).

Ce sont les interventions combinées des entreprises gouvernementales, comme la Caisse de dépôt, la SGF et la SDI, et des décisions politiques opportunes qui ont permis aux industries forestières francophones (Normick-Perron, Papiers Cascade, Tembec,...), aux industries de machinerie de transport (Bombardier, Canam-Manac, Prévost Car,...), aux entreprises de services et de biens de consommation (Ro-Na, BMR, Dismat, dans le domaine de la quincaillerie,...), aux agences de publicité québécoises (Cossette et Associés, BCP Publicité,...) et plusieurs autres de décoller et d'assurer une présence francophone forte dans des secteurs traditionnellement contrôlés par des intérêts anglophones ou étrangers.

Ainsi il est clair, selon le compte rendu des auteurs, que ce n'est ni le gouvernement fédéral ni les entrepreneurs québécois

laissés à eux-mêmes qui ont réussi à renverser le déséquilibre entre Canadien-Français et Canadien-Anglais au niveau économique. En effet, la faillite des banques canadiennes-françaises au début du XIX^e siècle, et le repli stratégique dans l'agro-alimentaire et le secteur des biens de consommation par la suite, l'échec des grands empires familiaux et celui de l'intervention fédérale, en raison du Meer, confirment cette thèse. Ce sont plutôt les interventions massives des gouvernements québécois tout au long des années 1960 et 1970 qui ont permis ce renversement économique. Les auteurs concluent cependant sur la fragilité de ces gains.

Dans une certaine mesure, c'est la croissance rapide des entreprises et leur position relativement favorable qui les incitent à remettre en cause l'intervention de l'État. Ils se considèrent maintenant assez forts pour se passer de l'État. Il est loin d'être certain, cependant, que l'économie québécoise puisse se permettre un retour pur et simple à la « libre entreprise ». Malgré l'évolution des dernières années, la structure industrielle du Québec demeure déficiente, le « virage technologique » est loin d'être assuré et les écarts entre le Québec et l'Ontario demeurent entiers. Bref, les gains sont fragiles et rien n'indique que ces entrepreneurs pourront relever seuls les défis auxquels est confrontée la société québécoise » (p. 187).

On aurait aimé qu'ils développent davantage cette question, parce que, outre cette volonté des entreprises québécoises de se passer de l'aide de l'État, il y a aussi cette volonté de l'État, à travers le gouvernement du Parti libéral, d'intervenir de moins en moins de ce côté. On sait en effet, depuis le rapport des Sages, que le gouvernement actuel est pour la privatisation des sociétés d'État et la déréglementation. Selon lui, les sociétés d'État ont joué leur rôle: elles ont aidé les entreprises francophones à se développer tout en contribuant à la promotion des cadres francophones dans les grandes entreprises en général. Ainsi, les sociétés d'État, du moins les entreprises d'État dites stratégiques², n'auraient plus leur raison d'être. Il faut les privatiser. Ce que le gouvernement a déjà commencé à faire.

2. Entreprise en concurrence avec des entreprises du secteur privé et qui visent des objectifs de développement (SGF, SIDBEC, SOQUEM, REXFOR, SOQUIP, SOQUIA, etc.).

En faisant cela le gouvernement québécois actuel risque de se couper l'herbe sous les pieds et ce, à plusieurs niveaux. Au niveau économique, en se privant d'outils qui lui permettraient d'intervenir rapidement en cas de besoin ou de développer des secteurs encore peu ou mal développés au Québec: on n'a qu'à penser aux industries minières et forestières qui, bien qu'étant plus francophones qu'auparavant, n'en demeurent pas moins contrôlées encore majoritairement par des intérêts anglo-saxons. Au niveau politique et juridique, en faisant disparaître une particularité québécoise — les entreprises d'État stratégiques en aussi grand nombre et aussi diversifiées étaient une spécificité québécoise aux niveaux tant canadien qu'américain — qui pourraient renforcer son concept de «société distincte». En effet, les efforts désespérés que fait le gouvernement actuel pour que le Québec ressemble à l'Ontario au point de vue des avantages économiques (moins de réglementation, table de taxation semblable...) contribue à amoindrir politiquement et juridiquement son concept de «société distincte» qu'il tente de mettre de l'avant.

De toute façon, en laissant les entreprises québécoises «seules et libres» sur le marché, rien ne nous indique qu'elles pourront résister très longtemps à la concurrence des entreprises canadiennes et américaines (le libre-échange) et aux politiques canadiennes qui favorisent le développement de l'Ontario (selon les paroles mêmes de Bourassa dans *La Presse* du 6 juin 1988³). C'est tout le développement économique du Québec qui risque ainsi de faire un bond en arrière parce que les entrepreneurs libéraux au pouvoir se croient déjà arrivés. De plus, en ne misant que sur l'entreprise privée, aux dépens de l'État, des coopératives et d'autres formes d'entreprises pour développer le Québec, le gouvernement augmente davantage les coûts potentiels liés à un échec de ce côté.



3. Sous le titre *Bourassa accuse la Banque centrale de favoriser l'Ontario*, on peut lire: «... de telles décisions risquent 'de faire qu'il y ait deux pays au Canada sur le plan économique: l'Ontario et les autres provinces'.»

Même si l'on s'entend bien avec elle, il faut savoir garder ses distances



L'électricité fait tellement partie de nos vies qu'on a tendance à l'oublier. Mais n'oubliez pas, surtout dans les travaux de bricolage, c'est s'exposer à des conséquences tragiques. Évitez de dresser une échelle sous une ligne électrique ou à proximité d'un

conducteur sous tension. Et quand vous utilisez un outil électrique, assurez-vous de ne pas avoir les mains mouillées ou les pieds sur une surface humide. Un choc électrique, ça ne prévient pas : sachez donc garder vos distances !

L'ÉLECTRIFICITÉ



La CSN est heureuse
de souligner
le soixante-dixième anniversaire
de *l'Action Nationale*,
un instrument privilégié
de défense des droits
du peuple québécois.

L'Action Nationale
est devenue une institution
qui tient le rôle
aussi bien de lieu de référence
que de débat.

De ce point de vue,
elle est indispensable.

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS
QUÉBÉCOISE

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

Siège social: 134, rue Saint-Charles
Saint-Jean-Sur-Richelieu
J3B 2C3

LE GROUPE **RONA**



...des gens
bien de chez nous!

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

425, ouest, boulevard de Maisonneuve,
suite 1500, Montréal H3A 3G5

288-8711

Téléphone: 418-658-9966

Télex: 051-31726

Télécopieur: 658-6100

GUY BERTRAND

AVOCAT

**Tremblay, Bertrand, Bois, Mignault,
Duperrey et Lemay**

1195, avenue Lavigerie, bureau 200
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N3

CLAUDE-PIERRE VIGEANT

traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

**Photocomposition
et montage:**

Atelier LHR
514-659-9712

HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
de Montréal

**DEVENEZ MEMBRE
DE SOUTIEN
DU MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
EN SOUSCRIVANT DEUX DOLLARS (ou plus).
VOTRE CARTE DE MEMBRE
VOUS PARVIENDRA SANS DÉLAI.**

LE MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
82 rue Sherbrooke Ouest
Montréal H2X 1X3
tél. 845-8533

La Société Nationale de l'Est du Québec désire souligner l'apport incalculable de la revue *l'Action Nationale* pour stimuler notre fierté d'être Québécois et Québécoises et ainsi fouetter notre détermination à devenir un peuple autonome à tous points de vue. Fructueux 70^e anniversaire et longue vie.



**la société
nationale
de l'Est
du Québec**

75 Boul. Arthur-Buies
Rimouski, Qué. G5L 7B8
Tél.: (418) 723-9259

**HOMMAGE
DE LA
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
DE LA MAURICIE**

3239, rue Papineau (C.P. 1059)
Trois-Rivières, Québec G9A 5K5
819/375-4881

André Valois, président
Paule Brunelle, directrice générale

HOMMAGE DE



**La Société Nationale
des Québécoises
et Québécois,
région des Laurentides**

Jean Coulombe, président
Guy Mercier, directeur général



Hôtel
La Sapinière
Val-David



La signature par excellence
AU CŒUR DES LAURENTIDES
SAVOUREZ LA JOIE DE VIVRE
DANS LE CALME ET LA TRANQUILLITÉ

Pour informations ou réservations:

Tél.: Val-David: 819-322-2020
Montréal: 514-866-8262
Ext. de Mtl: 800-567-6635
Télex: 05-839630
Fax: 819-322-6510

C.P. 190 VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0

AUTOROUTE DES LAURENTIDES (15 NORD) — SORTIE 76

**Avec
les hommages
de**



**Assurance-vie
Desjardins**

l'hebdo fransaskois
l'eau vive

LE MIROIR DE LA POPULATION FRANSASKOISE

Publié chaque jeudi par:

**La Coopérative des Publications
Fransaskoises Limitée**

2606, rue Central

Régina (Sask) S4N 2N9

téléphone: **(306) 347-0481**

Abonnement:

1 an: au Canada 20\$

Étranger: 30\$



REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	40,00\$	44,00\$
Etudiants (avec pièce justificative)	22,00	26,00
Abonnement de soutien	60,00	64,00
Institutions	40,00	44,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Le magazine québécois de
l'actualité sociale, politique et
religieuse.*

Notre monde est trop malin, disait
l'économiste Schumacher, il ne pourra
pas survivre sans sagesse.

Dans un monde fébrile et désenchanté,
le souci de la justice et l'expérience de
la foi chrétienne ne sont plus un luxe,
mais un guide de survie.

Chaque mois, l'équipe de Relations
vous invite à dépasser l'anecdote pour
questionner notre culture, analyser
notre société, interpellier notre Eglise.

ABONNEMENT

1 an (10 nos): 16,00\$
à l'étranger: 20,00\$

RELATIONS

8100, boul. Saint Laurent
Montréal (Québec)
H2P 2L9

La Ligue d'Action Nationale

Président honoraire: François-Albert Angers

**Président du
Conseil:**

Yvon Groulx

Directeurs:

Richard ARÈS

Thérèse BARON

André BEAUCHAMP

Paul-A. BOUCHER

Jacques BOULAY

Guy BOUTHILLIER

Michel BROCHU

Louise C.-BROCHU

Marcel CHAPUT

Jean-Charles

CLAVEAU

Claude DUGUAY

Pierre DUPUIS

Philippe GÉLINAS

Jean GENEST

Jacques HOULE

Alban JASMIN

Marcel LAFLAMME

Jean-Marc LÉGER

Georges MEYERS

Denis MONIÈRE

Jacques-Yvan MORIN

Anna L-NORMAND

Jean-Marcel PAQUETTE

Roméo PAQUETTE

Charles POIRIER

Juliette RÉMILLARD

Gilles RHÉAUME

Jean-Jacques ROY

André THIBAudeau

**Vice-
présidents:**

Delmas Lévesque

René Blanchard

**Secrétaire-
trésorier:**

Gérard Turcotte

L'Action Nationale

Revue d'information nationale, dont les origines remontent à 1917, *l'Action Nationale* est la plus ancienne publication nationaliste du Québec.

Fondation Esdras-Minville

Créée en 1975, la Fondation Esdras-Minville recueille des fonds destinés à des activités nationales, notamment en assurant la permanence de la publication de *l'Action Nationale*.

Éditions de l'Action Nationale

Par son service d'éditions, *l'Action Nationale* permet la publication et la diffusion d'ouvrages traitant de questions nationales.

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514) 845-8533
